

Deuxième séance, mercredi 02 février 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-GC-202	Ordonnance	Suppléance au sein de la Commission des naturalisations	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot
2021-GC-65	Postulat	Soutien financier à la reconversion professionnelle d'adultes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Muriel Besson Gumy Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2021-DAEC-200	Loi	Révision générale de la législation fribourgeoise en matière de marchés publics (LCMP)	Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-GC-97	Mandat	Soutien cantonal concret et déterminé au projet de couverture autoroutière dans le secteur Chamblieux-Bertigny	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Wicht André Schneuwly Susanne Aebischer Nadine Gobet Antoinette de Weck David Bonny Pierre-André Grandgirard Romain Collaud Bruno Boschung Peter Wüthrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-GC-74	Motion	Remplacement d'une installation de chauffage - procédure accélérée	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pascal Moënnat Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-GC-91	Motion	Réduction fiscale sur les indemnités en capital – Prestations en capital de la prévoyance (2e et 3e piliers)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Achim Schneuwly Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-GC-128	Motion	Déductions fiscales pour enfants : pour plus d'équité en faveur du parent payeur	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eric Collomb Francine Defferrard <i>Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Jean-Pierre Siggen
2021-GC-100	Postulat	Investissements bruts cantonaux : Pourquoi de telles différences systématiques entre les budgets et les comptes ?	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DFIN-54	Rapport	Encouragements fiscaux conséquents pour l'utilisation des énergies renouvelables par les privés : adaptation de la pratique des autorités fiscales fribourgeoises (Rapport sur postulat 2020-GC-90)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Susanne Schwander, Elias Moussa, Katharina Thalmann-Bolz et Jacques Morand.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

MM. Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty et Philippe Demierre, conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Ordonnance 2021-GC-202 **Suppléance au sein de la Commission des naturalisations**

Rapporteur-e: **Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*)
Projet: **17.01.2022** (*BGC février 2022, p. 466*)

Entrée en matière

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). En préambule, je vous précise mon lien d'intérêt. Je suis président de la Commission des naturalisations. D'ailleurs, c'est à ce titre que je suis chargé de vous présenter l'ordonnance concernant la suppléance au sein de la Commission des naturalisations, ordonnance qui est proposée par le bureau.

L'ordonnance a pour but de régler notamment le problème de la surcharge de travail au sein de la Commission des naturalisations. Pour les plus anciens, ce n'est pas un sujet inconnu, puisque nous avons déjà adopté une telle ordonnance par le passé en novembre 2014 et que nous avons prolongé cette même ordonnance en début de la précédente législature en février 2017. La validité de cette dernière ordonnance durait jusqu'au 31 décembre 2021, raison pour laquelle nous devons en voter une nouvelle.

Pour résumer la situation, la Commission des naturalisations est une commission qui siège beaucoup et qui a notamment pour prérogative de recevoir les candidates et candidats. Notre souci est de pouvoir recevoir ces personnes en ayant le quorum pour délibérer ensuite. Si un membre de la commission est absent, en vacances, en quarantaine ou malade, nous avons toujours la possibilité avec ce système d'avoir des suppléants afin de pouvoir mener à bien les exigences que la loi sur le droit de cité fribourgeois nous impose. Il faut aussi être conscient que le niveau de disponibilité des membres est très élevé pour des miliciens.

Je pense que chacune et chacun d'entre vous a saisi la nécessité de pouvoir remplacer les membres de ladite commission qui devraient être absents. Cela fait maintenant sept ans que ce système de suppléance fonctionne et il a fait ses preuves. Le travail de la Commission est considérable et va le rester. En ce début de législature, nous avons déjà siégé à six reprises et nous allons encore maintenir le rythme pour traiter les dossiers et pour auditionner les candidates et candidats en ayant pour objectif de vous présenter dans les délais prévus le prochain décret.

Comme dit en début d'intervention, le 20 novembre 2014 nous avons accepté l'ordonnance sur la suppléance au sein de la Commission des naturalisations. Le 7 février, nous avons prolongé cette ordonnance pour la législature 2017-2021, précisément jusqu'à son abrogation au 31 décembre 2021. Aujourd'hui, dans la continuité des législatures précédentes, je vous invite à entrer en matière et à adopter cette ordonnance, qui facilite grandement le travail et le fonctionnement de la Commission. Je l'ai dit, ce système a fait ses preuves et il a donné satisfaction à toutes et à tous.

Je précise encore, et j'aurai l'occasion de le redire lors de la lecture du chapitre 4, cette ordonnance aura un effet rétroactif et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). L'article 1 règle le principe de base de cette ordonnance.

> Adopté.

Art. 2

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). L'article 2 règle le mode de désignation des suppléants.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Il y a juste dans cet article la précision de la durée de l'ordonnance pour cette législature.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Le chapitre 4 concerne l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, comme je l'ai dit avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet d'ordonnance est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui : Total 93

Giulmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas

(GR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Postulat 2021-GC-65

Soutien financier à la reconversion professionnelle d'adultes

Auteur-s:	Besson Gummy Muriel (PS/SP, SC) Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	30.04.2021 (BGC mai 2021, p. 1734)
Développement:	30.04.2021 (BGC mai 2021, p. 1734)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.10.2021 (BGC février 2022, p. 496)

Prise en considération

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). L'époque à laquelle tout un chacun débutait sa carrière dans une entreprise et conservait son poste jusqu'à sa retraite est bel et bien révolue. Le monde change vite, toujours plus vite. Des métiers disparaissent, d'autres émergent. C'est au fond une bonne chose, ces transformations étant souvent source de progrès. Il convient toutefois d'être prêt à affronter ce qui peut éventuellement s'apparenter à une révolution, un véritable changement de vie avec des conséquences parfois non souhaitées. La formation continue, comme la reconversion professionnelle, sont les outils qui permettent d'affronter ces changements. Avec ce postulat, il est demandé d'établir un rapport sur l'état des besoins de reconversion professionnelle et sur les personnes qui ont bénéficié ou bénéficient d'une bourse ou d'un prêt.

Avec ma co-postulante Murielle Besson Gummy, nous étions partis du constat que deux mesures temporaires mises en place dans le cadre de la pandémie de Covid-19 comblaient une lacune. De quoi s'agit-il? D'abord, des bourses pour les reconversions professionnelles, aussi destinées aux personnes âgées de plus de 25 ans sans formation - il s'agissait de la mesure n° 13 - et ensuite du renforcement du conseil de carrière et de réorientation professionnelle - la mesure n° 14. Cette lacune se matérialise par les difficultés auxquelles doivent faire face les personnes désirant entamer une reconversion

professionnelle sur le tard. Il conviendrait donc de connaître les besoins en la matière. Une fois ces besoins connus, il s'agira de prendre des mesures destinées à garantir l'accès à la reconversion professionnelle ainsi qu'à la formation continue pour chacune et pour chacun. Je pense particulièrement aux adultes ici de milieux socio-professionnels dont l'avenir est incertain et qui, s'ils sont touchés par la précarité, n'ont pas ou n'auront pas les ressources nécessaires pour financer une reconversion. L'une des façons d'atteindre cet objectif serait de pérenniser les mesures mentionnées il y a quelques instants. Le rapport qu'établira le Conseil d'Etat en cas d'acceptation de ce postulat nous éclairera sur la pertinence de cette proposition.

Oui, Mesdames et Messieurs, en analysant la situation des personnes dont l'employabilité n'est plus assurée ou risque de ne plus l'être, il sera possible de leur proposer des solutions leur permettant de poursuivre leur carrière dans un domaine qui n'était initialement pas le leur. Le travail étant toujours un facteur clé de l'intégration sociale, cela est essentiel. En anticipant, en insistant sur l'accès de chacune et de chacun à la formation continue et en cas de besoin à la reconversion professionnelle, nous évitons de potentiels chômeurs ou de potentiels bénéficiaires de l'aide sociale. Ces derniers sont d'ailleurs mentionnés à juste titre dans la réponse du Conseil d'Etat et nous devons à tout prix éviter que des personnes ayant un faible niveau de qualification se retrouvent durablement exclues du marché du travail.

Pour toutes ces raisons, comme le Conseil d'Etat, je vous invite à soutenir ce postulat.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêt: je suis vice-présidente de la commission sociale du district de la Gruyère. A ce titre, je suis bien placée pour constater que l'absence ou l'insuffisance de formation représente un facteur aggravant le risque de précarité.

Le postulat déposé par la députée Murielle Besson Gumy et le député Savio Michellod vise à déterminer les besoins pour les personnes intéressées à entreprendre une formation initiale plus tardive ou une formation continue ou une reconversion professionnelle, notamment au vu des bourses et subsides accordés, qui peuvent s'avérer déterminants dans la décision de s'engager dans une voie ou une autre.

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable à ce postulat. Il se réjouit que le Conseil d'Etat reconnaisse le besoin de mener un examen plus pointu sur l'adéquation du système et des dispositions légales en vigueur avec les besoins des personnes qui souhaiteraient se former ou se reconverter professionnellement.

Je rappelle ici les éléments essentiels.

- > Des plafonnements de bourses et la non-prise en compte de la situation des parents. En effet, la situation financière des parents est toujours prise en considération lors de l'établissement du droit à la bourse. Par ailleurs, les bourses d'étude sont plafonnées à 12 000 frs pour les formations secondaires du deuxième degré et à 16 000 frs pour celles de degré tertiaire. Ces deux éléments peuvent constituer un frein à la formation des adultes.
- > Favoriser les bourses des personnes qui n'ont toujours pas de formation à 25 ans. Les dispositions légales actuelles s'orientent vers les personnes de moins de 25 ans alors que d'un côté on remarque que les jeunes mettent parfois du temps à faire un choix professionnel ou à remettre le pied à l'étrier après une crise d'adolescence difficile. D'un autre côté, le monde du travail évolue très rapidement et nécessite parfois une nouvelle réorientation. Il faut permettre cette reconversion, notamment en l'orientant vers les professions où il y a pénurie de personnel.

Aujourd'hui, les mesures proposées dans le plan de relance combleront des lacunes, mais elles ne le font que de manière temporaire, puisque les bases légales en la matière, à savoir la loi sur les prêts d'étude du 14 février 2008 et son règlement d'exécution, n'ont pas été modifiés. De plus, pour exemple, il faut savoir que le forfait de logement se base sur des chiffres de 2003 et les frais d'entretien sont des chiffres de 2006. Ceci exige une évidente adaptation.

En vous priant d'accepter ce postulat, je vous remercie de votre attention.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Le groupe groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt du postulat relatif au soutien financier à la reconversion professionnelle d'adultes. Le groupe partage les observations et interrogations des postulants quant à la nécessité d'établir un rapport sur l'état des besoins de reconversion et le suivi des personnes ayant bénéficié de mesures de soutien.

Dans un monde professionnel en mutation, la crise pandémique peut jouer un rôle d'accélérateur et de révélateur, comme le montre l'origine de ce postulat. La formation tout au long de la vie et les possibilités de reconversion sont à la fois une nécessité économique et d'insertion sociale. Ceci est aussi marqué par les besoins en personnel qualifié de nouveaux secteurs économiques tels que ceux liés à la transition environnementale et énergétique. A ce titre, nous appelons à considérer également dans le rapport à venir les liens avec les questions soulevées par le postulat de Sébastien Dorthe et Savio Michellod "la reconversion professionnelle comme clé de la transition énergétique", transmis le 30 juin 2021.

Sur ces considérations, le groupe groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient à l'unanimité ce postulat.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, und ich habe keine Interessenbindungen zu deklarieren.

Das Postulat befasst sich mit zwei Massnahmen, die Inhalt des von uns bewilligten Covid-Wiederankurbelungsplans waren. Da es in Massnahmen 13 und 14 immerhin um 1,8 Millionen Franken Steuergelder geht und seit dem Inkrafttreten der gesetzlichen Bestimmungen über Ausbildungsbeiträge schon über 10 Jahre vergangen sind, wäre eine umfassende Analyse angebracht und sinnvoll.

Wir folgen dem Vorschlag des Staatsrats, danken für seinen Bericht und werden dem Postulat einstimmig zustimmen.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis président de la commission sociale de Romont et syndicaliste très impliqué dans la question de la formation continue. J'interviens à titre personnel.

La formation continue est essentielle pour les salariés, pour l'économie et pour les entreprises. C'est le seul moyen de progresser et d'assurer que toutes les personnes de ce pays aient une place dans notre société. Le développement d'une culture de la formation continue est indispensable. Un des freins essentiels à ce développement sont les moyens financiers. Bon nombre de salariés qui veulent évoluer doivent prendre sur leur temps professionnel. Un engagement de formation continue ne peut pas se faire seulement par des loisirs ou du temps personnel. Cela implique des pertes de salaire et très souvent les salariés ne peuvent pas les assumer tout en faisant face à leurs obligations familiales. C'est pourquoi, dans ce postulat, et pour la réponse à ce postulat, ces éléments devront à mon sens être pris en compte.

Si ce canton veut être offensif, il doit développer une véritable politique de la formation continue avec évidemment le contenu mais aussi les moyens et les soutiens. Ces soutiens sont essentiels pour une politique offensive.

Je salue la prise en considération de ce postulat et vous prie de prendre en compte dans son analyse également les éléments que j'ai évoqués.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Le groupe Le Centre s'est penché avec intérêt sur le postulat de nos collègues Muriel Besson Gumy et Savio Michellod. Le postulat vise à établir l'état des besoins de reconversion professionnelle et des personnes adultes qui ont bénéficié ou bénéficient d'une bourse ou d'un prêt. Il est demandé au Conseil d'Etat de répondre par un rapport à de nombreuses questions. Ce dernier nous transmet sa réponse, réponse détaillée et bien étayée avec des chiffres que personne ne conteste. Cependant, tous sont d'accord pour prétendre que des mesures, pour donner suite à l'impact de la crise sanitaire, ont été prises dans l'urgence de la situation et avec un caractère temporaire. Certaines mesures proposent déjà de l'aide sous forme de bourses pour des reconversions professionnelles aux personnes âgées de plus de 25 ans, sans formation, et jusqu'à l'âge de 55 ans. Une autre mesure vise à renforcer le conseil de carrière et de réorientation professionnelle. Un autre article prévoit qu'il est possible d'obtenir des bourses jusqu'à l'âge de 40 ans, mais la situation financière des parents est toujours prise en considération, ce qui peut constituer un frein à la formation des adultes.

Au fur et à mesure des réponses, nous nous rendons compte qu'il est important de dresser un rapport présentant toutes les possibilités répondant aux vœux de nos deux collègues. Cette réflexion a pour but également d'encourager la population fribourgeoise à se former dans un marché du travail qui évolue constamment. Le Conseil d'Etat partage cet avis et nous propose d'accepter ce postulat. Le groupe le Centre en fait de même.

Bapst Pierre-Alain (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai aucun lien d'intérêt à déclarer concernant cet objet.

Par postulat du 30 avril 2021, la députée Muriel Besson Gumy et le député Savio Michellod rappellent que le Grand Conseil a accepté le 13 octobre 2020 deux mesures du plan de relance en lien avec le domaine de la formation pour la reconversion professionnelle des personnes âgées de plus de 25 ans, et le conseil de carrière et de réorientation aux adultes.

La mesure n° 13 prévoit les bourses pour les reconversions professionnelles et les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation. Elle propose notamment de dé plafonner quel que soit l'âge de la personne le montant des bourses et de ne plus tenir compte de la situation financière des parents. La mesure n° 14 vise quant à elle à augmenter les moyens à disposition du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes pour les prestations de conseil de carrière et de réorientation aux adultes.

Le postulat vise notamment à éclaircir deux sujets:

1. l'état des besoins de reconversion professionnelle pour les personnes de plus de 30 ans qui ont peu d'avenir dans leur domaine professionnel ou qui souhaitent se reconvertir;
2. comment sensibiliser et encourager la population fribourgeoise à se former régulièrement dans un marché du travail en constante évolution.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que la pandémie liée au Covid-19 a entraîné une crise sanitaire, sociale et économique et que les travailleurs ne disposant d'aucune formation ou d'un faible niveau d'éducation ont été les plus impactés lors de licenciements. Il est à relever que la formation est un élément clé pour rebondir et se réinsérer dans la vie professionnelle.

Treize ans après l'entrée en vigueur des dispositions légales en matière de subsides de formation, il y a lieu de mener un examen sur les bourses et prêts d'études et d'évaluer dans quelle mesure ils répondent aux besoins actuels, en particulier celui des adultes désireux de se former ou de se reconverter professionnellement.

Par conséquent, compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, qui a accepté ce postulat à l'unanimité, vous propose de l'accepter également.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. J'aimerais tout d'abord vous dire que je suis à la fois heureuse et impressionnée de me retrouver devant vous et non plus parmi vous. Je vous assure que cela donne un tout autre point de vue.

Je me réjouis aussi de notre collaboration future pour cette législature qui commence et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans votre fonction, en particulier à vous M. le Président.

Passons aux choses sérieuses.

Je suis ici pour vous présenter et vous inviter à soutenir le postulat déposé et développé le 30 avril 2021 par les députés Besson Gumy et Michellod. Ceux-ci rappellent tout d'abord que le Grand Conseil a accepté, par décret du 13 octobre 2020, deux mesures du plan de relance en lien avec le domaine de la formation pour la reconversion professionnelle des plus de 25 ans et le conseil de carrière et de réorientation des adultes. La mesure n° 13 prévoit des bourses pour les reconversions professionnelles et les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation pour un montant de 1,6 millions de francs. Elle propose notamment de dé plafonner quel que soit l'âge de la personne le montant des bourses et de ne plus tenir compte de la situation financière des parents. La mesure n° 14 vise quant à elle à augmenter les moyens à disposition du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA), qui dépend donc de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) pour les prestations de conseil de carrière et de réorientation aux adultes avec un montant de 170 000 frs. Les députés Besson Gumy et Michellod relèvent à juste titre que, si ces mesures comblent des lacunes existantes, elles ne le font que de manière temporaire, puisque les bases légales en la matière, à savoir la loi sur les bourses et les prêts d'étude du 14 février 2008 et son règlement d'exécution du 8 juillet 2008, n'ont pas été modifiés.

Grossrätin Besson Gumy und Grossrat Michellod weisen zudem darauf hin, dass die gesetzlichen Bestimmungen hier auf Personen unter 25 Jahren ausgerichtet sind, wohingegen sich die Arbeitswelt sehr schnell verändert. Eine Person, die in einem vom Aussterben bedrohten Beruf arbeitet oder eine Person mit sekundärer oder tertiärer Bildung wird daher keine Unterstützung erhalten können. Gemäss Grossrätin Besson Gumy und Grossrat Michellod sollte den Erwachsenen des Kantons Freiburg eine zweite Chance geboten werden, um sich weiterzubilden, sich umzuschulen oder später eine zusätzliche Berufsausbildung zu absolvieren, dies nach dem Beispiel des Kantons Genf, der in seine Rechtsgrundlage für Ausbildungsbeiträge Bestimmungen aufgenommen hat, welche die berufliche Umschulung und die Ausbildung von Erwachsenen über 25 Jahren begünstigen.

L'objectif du postulat est d'établir l'état des besoins de reconversion professionnelle et des personnes qui ont bénéficié ou bénéficient d'une bourse ou d'un prêt. Il est demandé au Conseil d'Etat de répondre par le biais d'un rapport à diverses questions en lien avec cette thématique très importante.

La loi sur les bourses et les prêts d'études et son règlement d'exécution sont entrés en vigueur en 2008 et sont applicables depuis l'année de formation 2008-2009. Ces bases légales permettent d'accorder des bourses jusqu'à l'âge de 40 ans. Toutefois, en vertu du principe de subsidiarité ancré à l'article 6 de la loi, la situation financière des parents de la personne en formation est toujours prise en compte, même si cette dernière a 38 ans et a elle-même des enfants. Par ailleurs, les bourses d'études sont plafonnées à 12 000 frs pour les formations secondaires du deuxième degré et à 16 000 frs pour celles du degré tertiaire. Ces deux éléments peuvent évidemment constituer un frein à la formation des adultes.

13 Jahre nach Inkrafttreten der gesetzlichen Bestimmungen über die Ausbildungsbeiträge ist es notwendig, die Stipendien und Darlehen genauer zu untersuchen und abzuklären, inwieweit sie den Bedürfnissen der Erwachsenen entsprechen, die eine Ausbildung absolvieren oder sich beruflich umschulen lassen möchten. Andere Punkte, die von Grossrätin Besson Gumy und Grossrat Michellod in Bezug auf die Förderung der Erwachsenenbildung oder der beruflichen Umschulung oder auf die Ermittlung der Bedürfnisse von Personen über 25 Jahren hinsichtlich der Berufs- und Laufbahnberatung angesprochen wurden, verdienen ebenfalls eine genauere Analyse.

On peut penser aussi à la gratuité de la formation d'adultes sans formation professionnelle ou en voie de reconversion et à la suppression des frais de formation en école professionnelle au sens des articles 31 et 32 de l'ordonnance fédérale du 19

novembre 2003 sur la formation professionnelle. Il y a en outre également lieu d'examiner le système des bourses et des prêts d'études sous l'angle des bénéficiaires de l'aide sociale, dont le faible niveau de qualification a déjà été constaté depuis plusieurs années. Vous l'avez constaté aussi ce matin.

Quant à la mesure n° 13, elle est en train de produire ses premiers effets. Un premier bilan pourra être dressé au terme de l'année de formation en cours. Enfin, le SOPFA propose une nouvelle prestation nommée "via mia", déployée dans l'ensemble de la Suisse. "Via mia" consiste en un bilan gratuit d'employabilité, dont peuvent bénéficier les adultes de 40 ans et plus. Ainsi, cette prestation s'inscrit entièrement dans l'idée avancée par ce postulat. Cependant, il faut savoir que son financement est assumé à 80% par la Confédération et sans financement complémentaire de la part de l'Etat de Fribourg, "via mia" ne serait hélas plus accessible aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois d'ici 2024.

Je vous confirme donc qu'une analyse de la situation est vraiment la bienvenue et l'on peut dire que ce postulat tombe à point nommé. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 96 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui : Total 96

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB)

S'est abstenue : Total 1

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Loi 2021-DAEC-200**Révision générale de la législation fribourgeoise en matière de marchés publics (LCMP)**

Rapporteur-e:	Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	14.09.2021 (BGC février 2022, p. 211)
Préavis de la commission:	23.11.2021 (BGC février 2022, p. 286)

Deuxième lecture**I. Acte principal : Loi sur les marchés publics (LCMP)***Art. 1 et 2*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 3 à 11

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mis à part l'article 11, je n'ai pas de remarque particulière. Sauf erreur, il devrait y avoir des amendements qui seront déposés au niveau de l'article 11, qui a suscité hier un long débat. Encore une fois, je souhaite vivement, au nom de la commission, que l'étude préliminaire soit maintenue. C'est un outil important pour les communes afin d'éviter des erreurs dans les procédures. J'encourage le Grand Conseil à revenir à cette étude préliminaire.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je confirme les propos du rapporteur et salue d'ores et déjà la volonté de la plupart des représentants des groupes, qui ont cherché une solution la meilleure possible entre les différentes opinions. Je me prononcerai sur les amendements une fois qu'ils auront été motivés et déposés.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je n'ai pas d'intérêt direct par rapport à l'objet susmentionné, par contre j'ai siégé dans de nombreuses commissions de bâtisse où l'on a pu voir l'intérêt et l'apport des mandats d'études parallèles ou des concours d'architecture. Dans ma fonction professionnelle à Pro Infirmis, nous construisons relativement souvent un certain nombre de bâtiments pour nos bureaux et même si nous ne sommes pas obligatoirement soumis aux marchés publics, nous nous référons à ces réglementations. Nous voyons là aussi les avantages qu'il y a.

La discussion d'hier a été complexe entre le refus de l'étude préliminaire et les montants des marchés publics qui devaient déterminer le recours ou non à un concours d'architecture. La solution que nous avons votée à une infime majorité lors de la première lecture, c'est-à-dire ce plafond à 15 millions, ne me paraît pas adéquate. En effet, il y a eu des discussions hier à ce sujet, bon nombre d'objets qui sont réalisés par des communes, je pense notamment à des écoles ou à des bâtiments publics, sont dans cette marge qui peut se trouver entre 10 et 15 millions et le niveau de 15 millions nous apparaissait vraiment trop élevé. Pour essayer de corriger cette première lecture, j'ai déposé un amendement. Cet amendement, qui est repris de celui de M. Fattebert qui avait été voté hier mentionne les mêmes éléments sauf que le montant supérieur est plafonné à 10 millions et non pas 15 millions.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Comme souvent la nuit porte conseil et on sait la grande sagesse de ce parlement pour trouver de bon compromis, nous avons vu que hier les débats ont été nourris et le résultat du vote était serré. Souvent, quand on a des résultats très serrés comme cela, ce n'est pas que l'on aboutit à une solution très adéquate. Cela frustre un camp. Cela se joue des fois à peu de choses, la présence ou l'absence de l'un ou l'autre député. Il valait la peine de discuter encore, ce que l'on fait ce matin.

Je crois qu'on vise tous les mêmes buts, à savoir construire des ouvrages publics de bonne qualité, éviter une bureaucratie inutile ou trop importante, le respect de l'autonomie communale ou encore la construction d'ouvrages avec des moyens financiers qui permettent aux communes de vivre décemment mais aussi à l'Etat de ne pas s'endetter. On paie ce qu'on a les moyens de se payer.

L'amendement qu'on avait déposé hier avec David Fattebert avait beaucoup d'avantages. Malheureusement, on n'appliquait pas la motion que j'avais déposée avec Claude Brodard et qui était encore mieux. Il faut trouver des compromis. Cet amendement avait surtout un immense défaut, qui était qu'on mettait un seuil à 15 millions un peu arbitrairement. Au-dessus de ce seuil, la totalité des constructions et des ouvrages concernés par cette loi devaient faire l'objet d'un concours d'architecture. Or, on sait qu'il y a des ouvrages qui coûteront plus chers et pour lesquels un concours d'architecture sur une telle procédure ou un mandat d'études parallèles n'est pas adéquat. Pensez par exemple aux infrastructures ferroviaires. Dès

qu'il y a un pont, c'est un ouvrage d'art et on est soumis à ces normes. Pensez aux infrastructures d'énergie, et là, je déclare mon lien d'intérêt: je suis administrateur au Groupe E. Pensez aussi aux rénovations de bâtiments historiques, où on est vite en-dessus de 15 millions et peut-être qu'un concours d'architecture ne s'y prête pas. Je rappelle là que dans la législation précédente, article 48 al.3 RMP permettait de déroger à ces concours d'architecture lorsque l'ouvrage ne s'y prêtait pas et que l'avant-projet du Conseil d'Etat permettait également d'y déroger si l'étude préliminaire arrivait à la conclusion que le concours d'architecture était inapproprié. Dans ce cas-là, le concours d'architecture était facultatif, respectivement n'était pas obligatoire.

Donc, dans la sagesse du Parlement, un compromis a été trouvé qui est le suivant:

- > Alinéa 1: l'étude préliminaire est facultative de 0 franc à 10 millions. Elle est bien sûr recommandée. On encourage les communes à le faire. On part de l'idée que ce sera un nouvel outil qui sera utilisé par les communes, mais il restera facultatif pour respecter l'autonomie communale jusqu'à 10 millions. A partir de 10 millions, on a des ouvrages d'un certain coût, d'une certaine importance, et l'étude préliminaire sera là obligatoire.
- > Alinéa 2: on garde le compromis qui a été décidé en commission, où on dit que l'organisation de l'étude préliminaire relève de la seule compétence de l'adjudicateur et là, comme nous l'a confirmé M. le Conseiller d'Etat, si au sein du conseil communal il y a des compétences pour faire réaliser l'étude préliminaire par le conseil communal, cela respecte la loi. Il n'y a pas forcément besoin de systématiquement faire appel à des mandataires externes. Dans d'autres cas, les plus grandes communes, qui ont un service technique d'une certaine importance, elles, peuvent faire cela à l'interne. Ce sera toujours possible. Le résultat de cette étude préliminaire n'est pas une décision sujette à recours qui permettrait de faire traîner les choses si un citoyen n'est pas content ou si une entreprise n'est pas contente et de faire perdre du temps aux collectivités.
- > Alinéa 3: si l'étude préliminaire dit qu'il faut un concours, que l'adjudicateur cherche à obtenir des propositions de solutions aux projets, à partir de ces 10 millions, si l'étude préliminaire l'exige ou arrive à ce résultat-là, le concours devient obligatoire. A contrario, si on a un ouvrage au-dessus de 10 millions où on arrive à la conclusion suite à l'étude préliminaire qu'un concours d'architecture ou un mandat d'études parallèles n'est pas l'outil adéquat, ces outils ne sont pas obligatoires.

Je vous remercie d'accepter cet amendement, qui est, je crois, un compromis très judicieux, tant dans l'intérêt des entreprises que des collectivités.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Je dois vous avouer que hier je suis rentré des débats un petit peu épuisé, des débats qui ont pour moi été un petit peu à la limite de la bienséance et je ne parle même pas des limites de la bienveillance. Je suis rentré à la maison. J'ai fait une soupe à mes enfants. Je les ai mis au lit. Mes enfants étaient autant fatigués que moi et eux avaient passé toute une journée à l'accueil extrascolaire. Le soir, j'ai pris un moment. Comme l'a dit mon collègue Kolly, la nuit porte conseil. J'ai donc lu un petit moment le Misanthrope. Et qu'est-ce que nous raconte Molière du haut de ses quatre cents ans? C'est l'histoire de quelqu'un qui ne peut pas s'empêcher de dire ce qu'il pense. On pourrait parler un petit peu d'incontinence cérébrale. Je dois vous dire que cette lecture m'a fait un petit peu réfléchir sur les débats d'hier. Je n'ai pas pu m'empêcher de faire un lien avec ce qu'il s'est passé hier. Je me suis posé la question de ce que c'est qu'une commission. En fait, une commission, on y envoie des gens que chaque groupe estime compétents dans un gremium pour discuter de quelque chose. Ces gens sont choisis par les groupes, sont choisis pour leurs compétences. Arrive après le débat au Grand Conseil et tout est poutzé.

La commission cherche un consensus et c'est plutôt une bonne chose. Qu'est-ce qu'il s'est passé hier? Comme dans le Misanthrope, quelque part, il y a des gens ici qui ne peuvent pas s'empêcher de dire ce qu'ils pensent. C'est comme si on prenait chaque personne, chaque député qui a siégé à l'intérieur de cette commission, et qu'on lui disait que ce qu'il a fait concrètement est nul, ou bien que ce sont des incompetents, ou tout simplement, comme aurait dit Alceste, "vous êtes de tristes sieurs". Je me demande un peu, comme chef de groupe, si cela vaut toujours le coup d'envoyer des gens dans des commissions si la majorité va continuer à décider pour la minorité. Et si c'est le cas, autant nous envoyer un mail pour nous dire ce qu'il sera décidé et on en prendra acte. C'est un petit peu regrettable. Je m'interroge vraiment sur la nécessité de ces commissions.

La Fontaine disait: "La loi du plus fort est toujours la meilleure." Je crois que dans ce Grand Conseil on n'est ni des loups ni des agneaux. On appartient à la même communauté. J'aimerais qu'on ait un petit plus de tolérance et de confiance aux gens notamment qui siègent dans les différentes commissions.

Président du Grand Conseil. Merci, Monsieur Ingold, de vos propos plus philosophiques et de comportement. Le Grand Conseil est une institution qui doit appliquer les règles qu'elle s'est imposées ou que la loi lui impose. Et ces règles comprennent la possibilité d'intervenir en plénum même contre n'importe quel avis d'une commission.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). En commission, les débats ont eu une certaine teneur et, on l'a vu, le projet du Conseil d'Etat a été amendé sur certains points. A se souvenir du débat d'hier, il semblait que nous avions des oppositions entre les architectes

et les autres, entre communes et l'Etat, entre étude préliminaire ou absence d'étude préliminaire, alors que finalement on ne doit pas opposer mais rassembler les éléments.

La proposition qui est passée pour deux ou trois voix hier, il est vrai, mettait à néant un important travail fait en commission et un travail nécessaire non seulement pour les communes mais également pour l'Etat, à savoir la question de ces études préalables. L'idée maintenant est de prendre en compte le souci de tous.

L'amendement proposé par Benoît Rey était "le moins pire" que l'on pouvait faire, puisque, si effectivement on avait une majorité pour deux ou trois voix qui étaient pour une limite à 15 millions, 10 millions ira dans le meilleur sens. Après, il est vrai, qu'avec cette obligation dès 10 millions, vous pouviez avoir des ouvrages pour lesquels un concours n'était pas nécessaire. Comme l'a expliqué le commissaire du Gouvernement hier, vous avez une obligation de concours, si bien qu'il fallait rassouplir. Grâce à ce nouvel amendement qui est déposé aujourd'hui, nous avons de mon point de vue la solution qui se rapproche le plus de ce qui avait été discuté en commission. Gardons certains garde-fous et d'autre part les communes retrouvent ou gardent cette liberté d'action. On a parlé d'autonomie communale. Je serai très curieux d'entendre M. le Président de la commission nous expliquer les bienfaits de ces études préalables pour voir que l'étude préalable n'est pas l'ennemi des communes mais leur ami. Dans ce sens-là, avec ce travail de fond qui a été fait maintenant, nous n'avons de mon point de vue pas la meilleure solution, puisque la meilleure solution était celle qui ressortait des travaux de la commission, mais une solution qui peut être acceptable et qui dans tous les cas est bien moins pire que celle qui a été votée hier. Avec celle-ci, quand bien même ce n'est pas une solution optimale, je pense que nous pouvons vivre.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts sont multiples. Je suis syndic de La Roche, donc concerné par ces lois au niveau communal. J'ai été membre d'une dizaine de commissions de bâtisse et j'en ai présidé trois à divers niveaux, j'en suis encore membre actuellement. Je suis membre du comité des Communes fribourgeoises et j'ai le plaisir d'être directeur de la menuiserie G. Risse et non pas de la menuiserie Gaillard, comme annoncé par certains membres dans le plénum hier, qui elle-même est active sur les marchés publics. Trop d'intérêts tuent l'intérêt, d'où mon retrait durant toute la journée d'hier du débat.

Je suis rentré hier soir autant mitigé que le député Ingold, mitigé pour plusieurs raisons. Il est vrai qu'un vote à l'arrache comme cela, personne n'en ressort content. Un peu déçu, non pas parce que le travail de commission a été un petit peu mis de côté, mais aussi parce que la commission n'a pas tenu compte des diverses consultations, où la majorité des communes étaient opposées au principe de l'étude préliminaire obligatoire. L'étude préliminaire est une bonne chose. Je pense que c'est un outil de travail collaboratif qui doit servir entre les intervenants, donc Service des bâtiments et communes, qu'on peut utiliser mais qui ne doit pas forcément être dans la loi. Je trouve que le Grand Conseil a tendance à mettre toujours le bon sens dans les lois. Quelque part, nous devons travailler ensemble. Cet outil peut être un outil pour ceux qui veulent l'utiliser. Il doit être mis en collaboration. Comme les services se servent de quelques expériences des communes, les communes se servent des expériences du Service ou de la Direction. Je pense que c'est très bien.

Personnellement, j'ai voté l'amendement pour refuser cette étude préliminaire à un seuil trop bas. A titre personnel, à la fin de la séance d'hier, j'étais un petit peu déçu de perdre la totalité du concours d'architecture pour dire que le seuil était trop haut. Bien sûr, il s'agit d'une spécificité fribourgeoise, mais pour avoir pratiqué beaucoup de marchés publics comme entrepreneur aussi sur divers cantons comme Berne, Vaud, Genève, j'ai remarqué aussi que l'on avait quelques réalisations qui avaient été réfléchies, qui avaient quand même amené une plus-value.

Je suis donc content que cet amendement reprenne la possibilité du concours d'architecture et je le soutiens. Je trouve que c'est le meilleur compromis que l'on puisse avoir. Je pense qu'à la fin de cette session tout le monde en sera content, M. le Commissaire, les communes et tous les participants. Soutenons-le à une large majorité pour amener un consensus.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Mes liens d'intérêts n'ont pas changé depuis hier. Je suis toujours président des Communes et syndic.

On est dans un pays dans lequel les citoyens sont appelés à se prononcer plusieurs fois par année sur des thèmes de fond dans tous les domaines. Par défaut, on fait confiance à la sagesse des citoyens pour prendre les bonnes décisions. Aujourd'hui, il ne faut pas se tromper de débat. Le montant du seuil pour un concours obligatoire, ce n'est pas le vrai débat. Il n'est pas important de savoir combien de constructions par année passeront encore par cette case obligatoire du concours. Ce montant représente simplement le degré de confiance que vous avez envers les élus des communes. Sommes-nous au sein du Grand Conseil plus compétents que des élus communaux pour décider des critères pour la tenue ou non d'un concours pour un projet particulier? Une personne ou une organisation peut gagner en expérience et en maturité en lui offrant la marge de manoeuvre et non pas en la contraignant à exécuter des tâches pour lesquelles elle ne voit pas de valeur ajoutée.

C'est pourquoi cet amendement est une vraie bonne solution, au-delà du compromis, qui permet de donner d'un côté un signal fort pour les adjudicateurs qu'il faut réaliser des analyse préalables avant de lancer des projets d'importance, et peut-être

même d'en faire l'ami des communes comme le prédit le député Mauron. Surtout, de l'autre côté, on laisse la responsabilité aux communes, aux collectivités, de décider et de porter ces projets de A à Z comme elles le souhaitent.

Merci de soutenir cet amendement.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je cite mon lien d'intérêt. J'avais été comotionnaire avec M. le Député Kolly s'agissant de la réforme de la loi en la matière et notamment pour ce qui était des règles concernant le caractère obligatoire du concours d'architecture.

J'ai effectivement écouté avec attention les débats d'hier, qui étaient intéressants, peut-être trop vifs au goût de certains, mais je pense que le débat devait être fait.

Je ne conteste pas le travail qui a été fait en commission. Je crois que le travail a été fait de façon sérieuse, preuve en est que la nouvelle loi est meilleure à plusieurs titres. Ce que je regrette, par contre, se situe au niveau du groupe de travail. Les motionnaires n'ont pas été invités à participer à ce groupe de travail et j'ai le net sentiment que les communes non plus n'ont pas été représentées dans ce groupe de travail, preuve en sont les réactions très vives des représentants communaux hier en ce qui concerne l'étude.

A titre personnel, je n'étais pas opposé à l'étude. Je trouvais que le niveau d'étude à 1 million était trop bas. Par contre, je voyais d'un bon oeil l'étude avec un seuil plus élevé que 8,7 millions, soit à 15 ou 20 millions. L'étude permettait au moins d'avoir un garde-fou. Ici, dans la proposition d'amendement déposée avec M. Kolly, M. Fattebert et le représentant du parti socialiste, je trouve que c'est effectivement un bon compromis que je vais soutenir, plutôt que l'amendement de M. le Député Rey.

J'aimerais donc juste reclarifier les choses. Je crois qu'un bon travail a été fait, tant au niveau du groupe de travail que de la commission. Visiblement, j'ai ce regret que les discussions concernant la motion n'ont pas été suffisamment prises en compte lors de l'élaboration du projet de loi, chose qui va être rectifiée en soutenant cet amendement. Je vous recommande de le faire.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je ne vais pas reprendre chaque intervention. J'étais aussi déçu hier soir par rapport à la décision de laisser tomber cette étude préliminaire. Plusieurs d'entre vous ont salué le travail de la commission. Nous avons siégé à trois reprises. Bien sûr, nous n'avons pas été autant en profondeur que le comité de pilotage qui a travaillé sur ce projet et qui avait amené cette solution d'étude préliminaire.

Par rapport à la question du député Brodard, les communes étaient représentées dans ce groupe de travail. C'était un comité de pilotage très important, qui a pris en compte tous les avis. Il y a eu des architectes, des ingénieurs et aussi des communes, des services de l'Etat, des entrepreneurs, votre serviteur.

Comme président de la commission parlementaire qui a traité cet objet, je devrais normalement vous demander, je dois vous demander, de suivre la version initiale ou la version bis de la commission. Néanmoins, après avoir entendu les propos dans cette salle il y a quelques instants mais aussi après avoir discuté avec différents chefs de groupe en début de séance, je pense comme plusieurs députés, à titre personnel, que nous avons là un très bon compromis. A titre personnel, et non pas au nom de la commission, je peux vous encourager à suivre ces propositions.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Les jours se suivent et parfois ne se ressemblent pas, tant mieux. J'aimerais remercier les députés qui ont été inspirés par les réflexions d'hier, comme ils l'ont exprimé ce matin, et qui ont réussi à trouver une solution qui permet à tout le monde d'être au moins partiellement satisfait. La satisfaction égale pour tout le monde est relativement rare dans ce genre de situation. Je remercie tout particulièrement le député Kolly pour l'amendement qui est issu d'une discussion entre les principaux groupes représentés et dans une vision constructive, où chacun a dû mettre un petit peu d'eau dans son vin. L'étude préliminaire, comme l'a déjà dit le rapporteur de la commission, est un outil intéressant. Beaucoup l'utilisent, certains pas. Avoir un tout petit peu de pression avec le seuil qui a été déterminé à 10 millions est certainement une voie raisonnable. Je rappelle effectivement aussi que, suite à des questions qui ont été posées hier, ce n'est pas nécessairement un bureau de tiers qui doit faire cette étude. Elle peut très bien être faite par les services d'une commune qui dispose de toutes les compétences pour le faire. Cela se fait d'ailleurs déjà aujourd'hui.

Formellement, le Conseil d'Etat n'a pas pu se prononcer sur l'amendement qui a été déposé ce matin. Mais si j'analyse ce qu'il reste de la lecture d'hier et les amendements en présence, objectivement, l'amendement déposé par le député Kolly est ce qui se rapproche le plus de l'intention initiale du Conseil d'Etat et dans ce sens-là je me permets de m'y rallier au nom des discussions qui ont été menées par le Conseil d'Etat.

En ce qui concerne la question du député Brodard sur la représentation des communes, je rappelle que le comité de pilotage a été constitué sur la base d'une décision du Conseil d'Etat, qu'il y avait des représentants formels de toute une série de groupes d'intérêt, qu'il y avait formellement un représentant du comité désigné par l'Association des communes fribourgeoise. Il est

donc faux de prétendre que les communes n'étaient pas représentées. Non seulement elles étaient représentées, mais c'est bien le comité de l'Association qui nous a désigné son représentant. Il y a avait par ailleurs un deuxième syndic membre du comité de l'Association des communes qui y siégeait en représentant une autre association. Comme c'est l'histoire, on ne va pas insister là-dessus.

Dernière chose, je pars du fait que la solution de compromis qui a été trouvée permet d'atteindre le but principal, c'est-à-dire d'encourager la culture du bâti sur le plan formel en ce qui concerne les montants supérieurs à 10 millions. Sur un plan informel, certains ont l'impression que ces études sans voies de droit n'amènent pas grand-chose. Je pars au contraire du fait que dans un contexte relativement bien observé par les acteurs, une étude sans voie de droit peut amener beaucoup de choses, car cela crée un tout petit peu de pression si d'aventure quelqu'un imaginait pouvoir faire des choses trop rapides. Ce côté soft est généralement relativement efficace. Je pars du fait que vous avez ici trouvé une bonne solution et je me réjouis de l'inspiration nocturne qui vous a été donnée.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Evidemment, j'ai été attentif à tous les arguments qui ont été donnés dans cette discussion. La différence entre les deux amendements est que l'un met la barre à 10 millions pour une étude préliminaire et le mien pour le concours d'architecture. Par contre, j'ai été très intéressé par la réintroduction de cette étude préliminaire, qui pour ma part me semble vraiment essentielle et fondamentale. Je regrette un peu que le montant soit trop haut pour une étude préliminaire, mais je crois qu'un compromis, c'est de faire un pas chacun dans la direction de l'autre. Pour cette raison, je retire mon amendement.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je vous donne lecture de mon amendement à l'article 11:

¹ *En matière de construction et de rénovation, de transformation d'un bâtiment ou d'un ouvrage d'art ainsi que dans le domaine de l'aménagement du territoire ou de l'urbanisme, tout adjudicateur mentionné à l'article 4 al.1 AIMP établit une étude préliminaire dès que la valeur totale du projet qu'il envisage d'acquérir est supérieure à 10 millions.*

² *Cette étude préliminaire est destinée à déterminer si un concours ou des mandats d'étude parallèles doivent être organisés. L'organisation de l'étude préliminaire relève de la seule compétence de l'adjudicateur. L'appréciation de l'adjudicateur suite à l'étude préliminaire n'est pas une décision sujette à recours. Pour le surplus, le contenu de l'étude préliminaire est détaillé par voie d'ordonnance.*

³ *L'adjudicateur est tenu d'organiser un concours ou des mandats d'étude parallèles si l'étude préliminaire aboutit à la conclusion que l'adjudicateur cherche à obtenir des propositions de solution au projet.*

- > La proposition de M. Rey est retirée par son auteur.
- > Au vote, la proposition de MM. Fattebert, Kolly, Brodard et Mauron, opposée au résultat de la première lecture, est acceptée par 104 voix contre 0 et 2 abstentions.
- > Modifié selon la proposition de MM. Fattebert, Kolly, Brodard et Mauron.

Ont voté en faveur de la proposition de MM. Fattebert, Kolly, Brodard et Mauron : Total 104

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo

Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS / SP)

Se sont abstenus : Total 2

Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB)

Art. 12 à 20

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Troisième lecture

I. Acte principal : Loi sur les marchés publics (LCMP)

Art. 11

Au vote, le résultat de la deuxième lecture (proposition de MM. Fattebert, Kolly, Brodard et Mauron), opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 103 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de MM. Fattebert, Kolly, Brodard et Mauron : Total 103

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le

Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Se sont abstenus : Total 1

Roulin Daphné (GL,VEA / GB)

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 104 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui : Total 104

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Schumacher

Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Se sont abstenus : Total 1

Roulin Daphné (GL,VEA / GB)

Mandat 2021-GC-97

Soutien cantonal concret et déterminé au projet de couverture autoroutière dans le secteur Chamblieux-Bertigny

Auteur-s:	Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Schneuwly André (VCG/MLG, SE) Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA) Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Bonny David (PS/SP, SC) Grandgirard Pierre-André (Le Centre/Die Mitte, BR) Collaud Romain (PLR/FDP, GL) Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE) Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	15.06.2021 (BGC mai 2021, p. 1745)
Développement:	15.06.2021 (BGC mai 2021, p. 1745)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4693)
Remarque:	Auteurs remplaçants: Benoit Rey, Fritz Glauser

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Vous l'aurez constaté, j'ai beaucoup la parole cette session, mais je vous rassure, ce n'est pas toujours comme ça. Voilà bientôt 20 ans que je me bats *contre* la mise en oeuvre de murs antibruits dans le secteur Chamblieux-Bertigny mais *pour* la réalisation de la couverture autoroutière de ce secteur, tout d'abord comme ancien citoyen, conseiller communal et syndic de la commune de Givisiez. Aujourd'hui, mon plus grand intérêt, c'est de gagner ce combat pour les citoyens des communes de Fribourg, Granges-Paccot, Givisiez et Villars-sur-Glâne, qui subissent quotidiennement le passage de plus de 20'000 véhicules dans un bruit d'enfer. Je vous invite chers collègues de la campagne et des districts périphériques, à venir déguster le bruit à la hauteur de La Chassotte. Vous comprendrez mon engagement. Mon deuxième lien d'intérêt, c'est de vous convaincre que ce projet est d'une importance vitale pour notre canton, pour son image, pour son développement économique. Mon dernier lien d'intérêt; vous le connaissez depuis fort longtemps, je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont les membres pourraient réaliser les travaux de construction de cette infrastructure à l'horizon 2026.

Sans notre Parlement, qui a accepté un tout premier mandat pour obliger le Conseil d'Etat à s'engager pour relancer les études de la couverture de cette portion d'autoroute, aujourd'hui, l'Office fédéral des routes serait en train de réaliser, excusez-moi le terme, d'horribles murs antibruit de 6 mètres de hauteur à travers notre agglomération. Dans son rapport, le Conseil d'Etat montre tout l'intérêt de cette couverture, il est convaincu aujourd'hui que cette couverture est dans l'intérêt de notre canton. Je dois relever que, depuis l'adoption de ce mandat, le conseiller d'Etat Maurice Ropraz, puis les conseillers d'Etat Georges Godel et Jean-François Steiert se sont fortement engagés pour faire avancer ce projet avec les collaborateurs de l'administration et les communes. La réponse du Conseil d'Etat à ce mandat est excellente jusqu'au paragraphe où il évoque

le financement de cette infrastructure. Comme souvent pour les projets d'envergure pour le canton, le Conseil d'Etat n'ose pas s'engager et est d'une incroyable frilosité. Alors qu'il relève clairement les atouts de ce projet pour la recherche et le développement de nouvelles technologies par nos hautes écoles, dès que le canton doit mettre à disposition des fonds en faveur de l'innovation, le canton devient pingre. Je tiens à rappeler quelques chiffres; l'agglomération de Fribourg accueille 40% des emplois de ce canton, les 5000 à 6000 emplois qui pourraient être créés à terme autour de ce projet seront bénéfiques pour tout le canton. Je rappelle encore que ceux qui estiment que l'on ne doit pas soutenir les communes riches par ce financement, que les plus ou moins 70 centimes d'impôt, que les citoyens de l'agglomération paient à leur commune respective, rapportent 1 franc au canton. Enfin, les routes de contournement, qui ont d'abord pour vocation de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer la fluidité du trafic des communes concernées, ces infrastructures sont financées à 100% par l'Etat. Dès lors, pourquoi le canton n'investirait-il pas un montant équivalant à 50% des coûts de construction, au maximum 75 millions, dans ce projet d'avenir?

Dernier constat, les terrains aux abords de la couverture autoroutière appartiennent presque en totalité aux collectivités publiques. Le Conseil d'Etat estime que le droit distinct public serait une solution de financement. Oui, mais ce seront les propriétaires fonciers qui l'accorderont par la suite aux intéressés à construire.

En résumé, si la couverture devait coûter 150 millions, le canton verserait 75 millions, soit la moitié au maximum, la Confédération 33 millions, soit un peu moins d'un quart et les autres collectivités publiques 42 millions, soit un peu plus d'un quart. N'oubliez pas que ces collectivités devront investir encore une fois autant pour équiper leurs terrains. Pour certains, décider de cette clé de répartition aujourd'hui, c'est aller trop vite, mais, je vous le dis, demain sera trop tard.

Chers collègues, je vous invite tout à l'heure à ne vous focaliser que sur la lumière verte qui s'allumera sur votre table, comme vous l'avez fait il y a quelques instants. En soutenant le oui, nous boostons les chances de réaliser ce projet, nous densifions le tissu bâti, ce qu'a voulu le peuple suisse, je vous le rappelle, nous créons une réserve de terrains que nous n'aurons pas besoin de prélever sur les terres agricoles. Pour toutes ces raisons, je vous invite, chers collègues, à soutenir massivement ce mandat avec la conviction de prendre la deuxième décision la plus importante de cette nouvelle législature.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Ich ergreife das Wort im Namen der Fraktion Die Mitte und bin Einwohner einer der Gemeinden, die ein direktes Interesse am Projekt der Autobahnüberdeckung des Sektors Chamblieux-Bertigny im Grenzgebiet der Gemeinden Freiburg, Sibenzach, Zur Schüren und Glanewiler haben. Aber ich spreche heute nicht als Vertreter des Kantonszentrums sondern als Grossrat des gesamten Kantons.

Die Wichtigkeit des aufgeworfenen Anliegens für unsere ganze Region wird unterstrichen durch die grosse Zahl und die breite Herkunft der einreichenden Grossratsmitglieder.

Nous avons constaté, encore et encore, durant les dernières années que les grands projets d'importance stratégique pour le canton avancent seulement quand l'Etat met tout son poids dans la balance, se mobilise, met à disposition des moyens et ses services de manière proactive. En d'autres mots, à Fribourg les choses bougent quand les autorités cantonales les font bouger. Renvoyer la balle aux communes comme le Conseil d'Etat le préconise dans sa réponse à l'instrument parlementaire déposé par nos collègues et anciens collègues Wicht, Schneuwly, Aebischer, Gobet, de Weck, Bonny, Grangirard, Collaud, Boschung et Wüthrich, c'est renvoyer le projet aux calendes grecques dans le pire des cas, le retarder et le faire piétiner un peu, dans le meilleur.

Es stimmt, meine Damen und Herren, die betroffenen Gemeinden sind an vorderster Stelle aufgerufen, sich zu mobilisieren. Sie tun dies auch, in Rücksprache mit dem Kanton und in gegenseitigem Einvernehmen. Das sei an dieser Stelle hervorgehoben. Aber ich bin gemeinsam mit meiner Fraktion überzeugt, dass es die verstärkte Mobilisierung des Kantons braucht. Ich erinnere Sie in diesem Zusammenhang an den Innovationspark Bluefactory, aber auch an die Agglomerationsprogramme des Bundes, bei denen der Kanton Freiburg im Verhältnis zu seiner Grösse und Bevölkerung notorisch zu schlecht abgeschnitten hat.

Im ersten Agglomerationsprogramm erreichte Freiburg gar eine Nullrunde, und die Partizipation unseres Kantons und seiner Gebiete an den Agglomerationsprogrammen des Bundes bleibt weiterhin eine institutionelle Baustelle, die zu verbessern ist.

Quelle leçon tirer de ce constat, qui se veut réaliste et surtout tourné vers l'avenir? Notre groupe est de l'avis, dans sa très grande majorité, que l'Etat doit, que nous devons prendre le lead dans ce genre de projet. Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est à nous, député-e-s, de donner l'impulsion nécessaire pour renforcer la volonté et le potentiel d'action de l'Etat. Je vous remercie de soutenir avec conviction le mandat qui nous est soumis, dans une perspective de renforcement de tout notre canton.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Pour le groupe socialiste, le projet de la couverture autoroutière dans le secteur de Chamblieux-Bertigny demeure un projet phare pour le canton de Fribourg, un projet essentiel également pour le renforcement du centre cantonal. Depuis trop longtemps aussi le canton de Fribourg est frileux. Montrons que ce canton ose investir intelligemment

pour le futur. Cette couverture représentera la plus grande surface à construire du canton de Fribourg et sa réalisation permettra une meilleure utilisation du territoire dans un contexte urbain et une sensibilité progressiste, liant mobilité et aussi potentiellement le projet de contournement de la route de Givisiez, la protection du climat, la durabilité, les activités, les logements divers et j'en passe. Beaucoup d'éléments ont été dits, donc je serai très concis et pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient ce mandat à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Toutes les propositions faites par le Conseil d'Etat pour ne pas soutenir financièrement cette couverture relèvent d'une politique des petits pas qui n'a plus lieu d'être. Si l'on veut être sûrs que rien ne se passe, on ne ferait pas de meilleure proposition. On rappellera qu'une partie de la couverture est déjà assurée par l'OFROU. Comment imaginer que des communes concernées seront prêtes à financer cette couverture ou que les propriétaires seraient prêts à se départir des droits découlant de leur qualité de propriétaire et en plus se charger du coût de cette couverture pour des bénéficiaires qui ne couvriront jamais ces coûts? Cette couverture, comme cela a été relevé, est indispensable pour le développement de cette zone, qui va aussi accueillir l'agrandissement de l'Hôpital. C'est donc dans l'intérêt de l'ensemble du canton qu'il faut soutenir le développement de cette zone. Comme l'a dit M. Wicht, les routes de contournement sont à la charge exclusive du canton. Je n'ai pas souvenir que les propriétaires aient mis la main au portemonnaie pour en payer une partie. Pourquoi en serait-il différemment ici, simplement parce que l'investissement est plus lourd? Si nous voulons que cette zone puisse se développer de façon coordonnée et judicieuse, il faut prévoir dès à présent une participation financière de l'Etat, importante et pas subsidiaire. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical soutiendra ce mandat.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Ich habe keine Interessenbindung in dieser Sache.

Wie bereits meine Vorrednerinnen und Vorredner hervorgehoben haben, handelt es sich beim Projekt Chamblieux-Bertigny um ein wichtiges, vielversprechendes und aussergewöhnliches Siedlungsentwicklungsgebiet im Zentrum des Kantons Freiburg. Die in ihrer Grösse noch nicht genau definierte Autobahnüberdeckung verspricht dabei auch visuelle, akustische und Luftqualitäts-Defizite zu beseitigen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist überzeugt, dass dieser Sektor in wirtschaftlicher, ökologischer und sozialer Hinsicht von regionaler und kantonaler Bedeutung sein wird. Es soll also ein Gebiet entstehen, das einmalig und in jeder Hinsicht nachhaltig sein wird. Die Beteiligung des Kantons an den Studienkosten ist deshalb absolut gerechtfertigt.

Zurzeit sind aber ausser skizzierter Absichten und einem Studienauftrag keine nur annähernd konkret zu beziffernden Projekte vorhanden. Da erscheint es der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, genau wie dem Staatsrat, verfrüht, um einer weiterführenden Finanzierungsbeteiligung zustimmen zu können. Etliche wichtige und ausschlaggebende Parameter für einen überzeugenden und verträglichen Finanzierungslösungsvorschlag fehlen noch gänzlich.

Diese Situation erachtet die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei als nicht ideal, und eine finanzielle Zusicherung von Seiten des Kantons in dieser noch unsicheren Phase der Planung könnte zudem zu einem Präzedenzfall führen. Deshalb beantragen wir die Ablehnung des Auftrages und werden dies auch tun.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêt: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, commune membre du Bureau exécutif Chamblieux-Bertigny, et m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Il y a 4 ans que le canton de Fribourg a lancé le projet de la couverture de Chamblieux, il l'a fait à titre d'avance, sans connaître le nom du débiteur final. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat souhaite encore maintenir une participation à titre subsidiaire uniquement, sans s'impliquer financièrement dans le projet. A noter que la réponse à ce mandat était traitée par l'ancien Conseil d'Etat, à l'époque où la dîme faisait encore référence à un impôt ecclésiastique et non à une direction de l'Etat. Ce jeu de mots me permet d'aborder le point central défendu par le Conseil d'Etat pour le financement de la couverture, à savoir le prélèvement d'une taxe Chamblieux sur la base de plus-value immobilière. Or il apparaît aujourd'hui, après 4 ans de travaux, que ces hypothèses de plus-value ne sont plus d'actualité ou en tout cas pas dans l'ampleur imaginée au départ et que la majorité des projets de couverture ayant abouti dans notre pays ont eu recours à des participations importantes des collectivités publiques. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que le canton se prononce sur sa propre participation à ce projet afin que les autres partenaires puissent se positionner. Le périmètre concerné étant prévu pour accueillir la reconstruction du HFR ainsi que des entreprises à haute valeur ajoutée dans le secteur stratégique d'importance cantonale prévu à cet effet dans le plan directeur cantonal, il semble normal pour notre groupe que le canton participe au projet de couverture, vu les intérêts en jeu. De plus, le canton affirme depuis de nombreuses années sa volonté inébranlable de renforcer l'attractivité du centre cantonal, le moment est donc venu d'investir dans des projets d'infrastructures. Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra ce mandat à l'unanimité.

Bürgisser Nicolas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Idee der Überdachung von Autobahnen hat Zukunft. Was in Japan und anderen Industrienationen längst praktiziert wird, sollte auch bei uns mehrheitsfähig werden. Man kann nicht mit Recht

fordern, dass das Opfern von Grünflächen eingeschränkt werden soll, dass aber gleichzeitig die bessere Nutzung von riesigen Flächen über den Autobahnen nicht gefördert werden sollte.

Ich erinnere daran, dass auch im Sensebezirk der Gemeindeverband der Region Sense, zusammen mit der Direktion von Staatsrat Steiert, die Überdachung der Autobahn in Flamatt prüft, dies in Zusammenhang mit einer eventuellen künftigen BLS-Werkstätte. In diesem Sinne macht der Antrag Sinn, und ich werde ihm zustimmen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'aimerais juste remercier tous les groupes qui se sont prononcés favorablement. Je suis déçu, bien entendu, du groupe de l'Union démocratique du centre et de son analyse de la situation. Oser dire qu'on ne connaît rien, qu'il n'y a pas grand-chose, c'est peut-être vrai pour vous, mais dans les journaux, je crois qu'on en a déjà parlé. Il y a un immense travail qui se fait, il y a un comité de pilotage, j'ai un Bureau exécutif, les études pour la couverture sont lancées, mais elles ont déjà été lancées il y a très longtemps, puisque c'est déjà dans les années 60 qu'on avait prévu cette couverture. Aujourd'hui, il s'agit seulement de savoir quelle est la longueur nécessaire. Il y a des mandats d'études parallèles qui ont été faits pour voir comment on allait organiser, si on veut, le territoire autour de cette couverture, donc aujourd'hui de dire qu'on ne sait pas, qu'on va un peu n'importe où... Je rappelle quand même que c'est un mandat qui pousse le Conseil d'Etat à ouvrir le portemonnaie, mais qu'à la fin ce sera quand même le peuple fribourgeois qui aura le dernier mot, parce que ce sera des montants qui devront être votés au même titre que les routes de contournement. Donc, je vous demande, chers collègues du groupe de l'Union démocratique du centre, de faire preuve d'un peu plus de sagesse et d'appuyer, quelques-uns d'entre vous, sur la touche verte.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Après avoir entendu les représentants de tous les groupes, j'ai pu constater que, *in fine*, tous les groupes et tous sont convaincus de la nécessité de réaliser ce projet, avec de petites divergences entre, d'une part, les représentants de la quasi-totalité des groupes et, d'autre part, le représentant du groupe de l'Union démocratique du centre et celui du Conseil d'Etat, ces deux derniers étant d'avis qu'il faut solidifier encore un tout petit peu le projet avant de prendre un engagement tel qu'il est proposé par le mandat.

Sur le fond, le Conseil d'Etat partage l'appréciation des signataires quant à l'avancée du projet Chamblieux-Bertigny, qui n'est pas simplement un projet de couverture d'autoroute mais qui est bien un projet urbanistique, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle le Grand Conseil, les communes concernées, c'est-à-dire (en français) Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez et Granges-Paccot, tout comme la Bourgeoisie et les TPF ensemble avec le canton portent ce projet depuis plusieurs années. Pour répondre peut-être aussi aux inquiétudes du député Bortoluzzi, qui sont compréhensibles mais peut-être pas tout à fait justifiées, dans la mesure où les travaux ont passablement avancé. Un mandat d'études parallèles a été fait avec une très large participation nationale et internationale, qui a permis de faire émerger deux pôles majeurs, qui sont là aussi des pôles urbanistiques. Cela s'illustre par le cas du pôle santé, invoqué notamment par la députée de Weck, pôle santé qui doit se trouver pour une bonne part sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne avec une part de zone d'activités, une part de développement de l'Hôpital et d'autres fonctionnalités dans le domaine de la santé, comme par exemple les futurs bâtiments de la Faculté de médecine, avec une concentration d'activités orientées santé et de l'autre côté, donc côté Chassotte, un pôle voué plus aux logements, à certaines activités également et avec une fonctionnalité verte à déterminer encore entre-deux.

Donc, on a une vision qui est quand même relativement claire. Parallèlement à ça, des travaux très concrets ont été octroyés à des bureaux d'ingénieurs, qui sont en train de travailler très concrètement sur la couverture d'autoroute. Là, on n'est plus sur des concepts, on est sur de l'ingénierie assez pratique, qui va nous conduire d'ici la fin de l'année à une évaluation relativement précise du coût avec sans doute une, deux, peut-être trois variantes sur la longueur, mais ces variantes ont d'ores et déjà été calibrées, donc on n'est plus sur zéro à 100, on est sur quelque chose de beaucoup plus serré en termes des fonctionnalités urbanistiques aussi de cette couverture. Parallèlement à ça, vous avez sans doute vu qu'il y a quelques mois le canton a publié ensemble avec les TPF et l'agglomération de Fribourg, qui répond à certaines interrogations sur la mobilité dans cette nouvelle zone à urbaniser, un projet de moyen de transport à haute capacité, que ce soit un bus en site propre ou un tram, sur lequel les TPF ont commencé à plancher. Dans ce sens-là, la décision du Conseil d'Etat du 28 juin 2021 d'adjuger des études d'avant-projet montre que les choses avancent sur un plan extrêmement concret. Ce projet répond aussi à toute une série d'objectifs du Conseil d'Etat en termes de durabilité, pour reprendre quelques éléments principaux de son développement.

Sur les études initiales, le Conseil d'Etat s'est engagé et le Grand Conseil l'a suivi et a pris la décision idoine à 50% des premières dépenses, qui nous amèneront à un seuil légèrement inférieur à 10 millions de francs pour l'ensemble des études préparatoires, ce qui est le pourcentage classique des coûts totaux qui ont été évoqués.

Le député Wicht a évoqué un certain nombre d'autres projets en Suisse. Il est vrai que les principaux projets de couverture d'autoroute qui ont été réalisés ou qui sont aujourd'hui en planification font l'objet de soutiens importants, parfois de la Confédération, lorsqu'il s'agit de projets fédéraux, parfois de soutiens cantonaux, soit de collectivités publiques, parfois locales aussi. Je comprends parfaitement les auteurs du mandat, qui souhaitent faire avancer les choses, qui souhaitent aussi

par un geste financier du canton répondre au manque financier que pensait permettre au début la simple utilisation des plus-values, le député Marmier l'a évoqué, ce n'est pas rien, mais c'est sans doute pas tout à fait suffisant, sauf si on veut faire une densité extrême, qui ne correspond pas aux objectifs de qualité de vie que tout le monde lie à la densification. Il y a donc un petit gain dans ces 33 millions promis par l'Office fédéral des routes, entre le coût total et entre ce que peuvent mettre les différents partenaires si on veut faire avancer les choses. La question reste: est-ce qu'il faut le donner maintenant formellement ou un peu plus tard? Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, laisse bien entendre qu'il n'est pas opposé à participer de manière plus importante à ce projet, mais il estime qu'il est un peu tôt pour le faire. Les députés des principaux groupes estiment que c'est déjà le moment maintenant pour le faire. Le Conseil d'Etat ayant fait son choix même si un député, le député Marmier l'a évoqué à juste titre, la composition n'est plus la même, je dois évidemment défendre la position du Conseil d'Etat, qui a pris cette décision, c'est-à-dire celui de la législature 2017 à 2021, et dans ce sens-là je vous recommande de ne pas suivre les auteurs du mandat.

- > Le Conseil d'Etat recommandant le rejet de ce mandat, la majorité qualifiée (56 voix) est requise.
- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 75 voix contre 16. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Oui : Total 75

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Ont voté Non : Total 16

Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP)

Se sont abstenus : Total 2

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte)

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion 2021-GC-74**Remplacement d'une installation de chauffage - procédure accélérée**

Auteur-s:	Moënnat Pascal (<i>PDC/CVP, GR</i>) Wicht Jean-Daniel (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	21.05.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1738</i>)
Développement:	21.05.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1738</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.11.2021 (<i>BGC février 2022, p. 501</i>)

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Mon collègue motionnaire Pascal Moënnat est responsable du département chauffage au sein du Groupe E. Je ne pense pas qu'il a inventé cette problématique, je vous assure qu'elle est bien réelle. Il connaît mieux que moi le problème, mais j'ai signé avec lui cette motion. Notre motion soulève deux problématiques, la complexité de la procédure simplifiée FRIAC, problème reconnu par le Conseil d'Etat dans sa réponse. Le fait que si vous remplacez, deuxième point, votre système de chauffage dès réception du permis de construire et que vous n'avez pas encore reçu la décision d'octroi de subvention, vous perdez ce droit si vous commencez les travaux. Mon expérience au sein de Construction Fribourg, une association professionnelle des associations de la construction dont je suis le secrétaire patronal, et c'est mon lien d'intérêt, est la suivante: Nous avons, en collaboration avec la Chambre de commerce, effectué au printemps de l'année dernière une enquête auprès de l'ensemble de la construction fribourgeoise sur, notamment, la procédure de permis de construire. Résultat: plus de 60% des réponses sur 209 au total montrent que les entreprises sont retardées dans le début de leurs travaux, faute de permis de construire. La procédure est trop longue, compliquée, il faut la simplifier, c'est l'avis des professionnels, mais je vous le dis déjà, ce n'est pas l'avis des services de l'Etat.

Selon une enquête d'Avenir suisse de l'année dernière, le canton de Fribourg est au 20^e rang en termes de rapidité pour délivrer un permis de construire, 187 jours au lieu de 128 pour les meilleurs élèves. Pourquoi cette divergence systématique entre les services de l'Etat et les professionnels? 180 jours comme je vous l'ai dit selon Avenir suisse, un peu plus de 30 jours en moyenne selon le SeCA. Je l'ai compris hier suite à l'intervention d'un entrepreneur auprès de moi, qui me disait: "Avant on recevait des préavis positifs avec conditions pour des corrections de défauts mineurs, aujourd'hui, la procédure est vite liquidée, préavis négatif, retour du dossier à l'expéditeur, au requérant, qui doit retravailler son dossier, le redéposer, peut-être le mettre à l'enquête, etc..." Je remercie M. le Commissaire du Gouvernement, qui entend les remarques des professionnels et qui a accepté de déléguer un collaborateur du SeCA dans un groupe de travail de Construction Fribourg pour analyser la problématique. Dans ce groupe de travail, il y a des représentants de l'ECAB, des communes, des professionnels de la construction et l'objectif, c'est d'arrêter de dire "ça va trop lent, ça va pas assez vite, etc..." et d'essayer de trouver ensemble des solutions.

Dès lors, je vous remercie, chers collègues, suite à ces explications, de soutenir cette motion à l'unanimité. Et d'ici à ce qu'une proposition vienne du Conseil d'Etat, le groupe de travail aura certainement rendu son rapport.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance de la motion qui souhaite une procédure accélérée de mise à l'enquête pour le remplacement des installations de chauffage. Comme les motionnaires, notre groupe considère d'une extrême importance et urgence le renouvellement de tous les chauffages fonctionnant avec des énergies fossiles. Nous considérons pourtant que la procédure actuelle de permis de construire n'est pas une entrave à ce renouvellement. Ce qui est un sérieux obstacle, c'est le coût d'une nouvelle installation et le coût de l'énergie fossile, toujours trop bas par rapport à son impact sur les gaz à effet de serre. Les procédures actuelles sont simplifiées, ce ne sont pas des demandes de permis de construire ordinaire. La commune demande simplement le préavis des services concernés, et dans la plupart des cas c'est l'installateur qui s'occupe de la demande de permis de construire. Si la phase du permis de construire peut être fastidieuse, elle est quand même nécessaire pour contrôler que les diverses normes sont respectées, comme la protection du bruit et de l'air, mais aussi que la chaudière soit adaptée, par exemple en regard de la surface énergétique et par rapport à l'isolation du bâtiment. Le groupe de travail réunissant les préfectures et le Service des constructions et de l'aménagement et auquel se réfère le Conseil d'Etat dans sa réponse trouvera peut-être même les adaptations pour simplifier les procédures tout en gardant un bon contrôle. Conseillère communale et présidente de la commission énergie pendant trois législatures, je peux affirmer que ce qui bloque les propriétaires, pour faire le pas du renouvellement, ce sont les coûts mais aussi la complexité de la rénovation. On commence par vouloir changer le chauffage et on se rend compte après une étude CECD qu'il faut commencer par isoler la maison. Ce sont les aides financières et les déductions fiscales qui sont indispensables pour aider le

propriétaire dans ces transformations. Après le rejet de la loi sur le CO₂, nous sommes inquiets, sachant que le programme bâtiments est financé pour la partie Confédération par la taxe CO₂. Il sera donc indispensable de trouver des financements pour continuer et augmenter les aides pour l'assainissement des bâtiments, avec les chauffages compris bien sûr.

C'est avec ces réflexions que le groupe VERT·E·S et alli·e·s refusera cette motion.

Kaltenrieder André (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Mes liens d'intérêt sont uniquement de nature privée. Je travaille professionnellement dans le secteur de l'énergie et je n'ai aucun autre lien d'intérêt. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Die Motionäre fordern den Staatsrat auf, ein beschleunigtes Verfahren für die öffentliche Auflage und Beantragung von Beiträgen für den Ersatz einer Heizanlage in die Gesetzgebung aufzunehmen. Des Weiteren sind sie der Ansicht, dass es unerlässlich ist, ein schnelleres Verfahren einzuführen als das vereinfachte Verfahren, wie es unter Art. 85 im Ausführungsreglement zum Raumplanung- und Baugesetz erläutert ist.

In der Praxis ist dieses sogenannte vereinfachte Verfahren in Wirklichkeit langwierig und kompliziert. Diese langwierigen Verwaltungsverfahren können manchem Antragsteller zu schaffen machen. Manchmal muss der Eigentümer sogar externe Personen beauftragen, die die Dokumente ausfüllen. Ein beschleunigtes Verfahren würde auch der Dringlichkeit Rechnung tragen, die mit dem Austausch einer defekten Heizanlage hinterlegt ist. Wie man aus der Antwort des Staatsrats entnehmen kann, anerkennt er die Notwendigkeit im Rahmen der Energiewende, bei Heizungen zunehmend auf erneuerbare Energieträger zu bauen und sich von Öl, Gas und Elektroheizungen zu verabschieden. So fördert der Kanton Freiburg diesen Ersatz finanziell.

Die Anlagen zur Erzeugung von Wärme und Warmwasser werden nur dann finanziell unterstützt, wenn sie die Nutzung fossiler Energieträger ersetzen. Den Antrag für Beiträge und die Formalitäten müssen zwingend vor Beginn der Arbeiten eingereicht werden. Für bereits laufende Arbeiten kann kein Zuschuss gewährt werden. In Folge der Abstimmung über das CO₂-Gesetz besteht eine grosse Unsicherheit bezüglich dieser Subventionen, die ab 2025 wegfallen könnten, und somit ist es notwendig, diese Unsicherheit zu regeln.

Pour toutes ces raisons, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient cette motion.

Zurich Simon (PS/SP, FV). L'idée de mettre en place une procédure accélérée en cas de remplacement d'une installation de chauffage peut paraître attractive, de prime abord. Mais demandons-nous tout d'abord s'il est nécessaire d'agir. Aujourd'hui, selon le Conseil d'Etat, le préavis et l'autorisation sont émis, en général, dans les 7 jours ouvrés. Aucune plainte n'est à déplorer alors que quelques 900 renouvellements ont été préavisés et autorisés en 2020. On pourrait se dire: "Mais qu'en est-il en cas d'urgence, quand notre chauffage tombe en panne en plein hiver?" Là aussi, de manière assez logique, les installateurs préparent une installation provisoire en attendant de trouver la solution optimale pour le bâtiment et son/ses propriétaires. Il est même possible de demander une autorisation anticipée pour débiter les travaux, en application de la LATeC et de son règlement. Compte tenu de ces éléments, il ne me semble pas nécessaire d'enclencher un processus législatif pour une modification de procédure dont l'utilité n'est pas démontrée. Réfléchissons ensuite à la raison d'être de la réglementation actuelle! La nouvelle version de notre loi cantonale sur l'énergie, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, adoptée par ce même Conseil, prévoit une barre minimale de 20% d'énergie renouvelable lors de tout renouvellement de chauffage. La procédure simplifiée actuellement en vigueur permet ainsi aux autorités cantonales de vérifier que le système choisi par le propriétaire correspond à ces exigences.

Alors que le Grand Conseil a adopté des règles matérielles sur le renouvellement des chauffages, il serait particulièrement mal venu de vider ces règles de leur sens par l'adoption de nouvelles règles de procédure. Ce n'est pas non plus avec cette réglementation que nous réglerons les insécurités liés au rejet de la loi sur le CO₂, non, c'est avec une nouvelle loi sur le CO₂ au niveau fédéral ou avec une prolongation du programme bâtiments.

En guise de conclusion, permettez-moi, chères et chers collègues, de vous inviter au nom du groupe socialiste à rejeter la présente motion, qui ne répond pas à un besoin d'agir et qui risquerait de vider de leur sens les dispositions adoptées récemment par notre conseil, alors même que le Conseil d'Etat, lui, s'est engagé à simplifier les procédures en vigueur.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je cite pour commencer mon lien d'intérêt: je suis conseiller communal responsable du secteur des constructions. Notre groupe a analysé avec attention cet objet. Cette motion traite des problématiques de la rapidité du traitement des mises à l'enquête et des subventions. Je voudrais quand même réagir sur l'entrée en matière de M. Wicht, motionnaire, qui dit que les dossiers, les permis mettent 180 jours pour arriver, c'est peut-être vrai dans certains cas, mais ici, le titre de la motion c'est "remplacement d'une installation de chauffage - procédure accélérée" et je crois que pour un chauffage, je ne sais s'il y a eu des cas où il n'y a pas eu d'opposition, je ne sais pas s'il y a eu des cas qui ont été jusqu'à 180 jours mais je ne le pense pas.

Concernant la procédure de mise à l'enquête, je ne suis pas de l'avis des motionnaires. Dans les faits, pour moi, la procédure pour l'obtention du permis de construire en procédure simplifiée pour un chauffage est déjà rapide. On publie, on met en consultation, on a des retours du service et on peut délivrer le permis. Si le dossier est complet et s'il n'y a pas d'opposition, je suis de l'avis de certains de mes prédécesseurs qui ont pris la parole, on est dans les temps. Je suis aussi très prudent avec l'affirmation qui dit qu'il est primordial de mettre en place une procédure plus légère. Je ne vous cache pas ma crainte par rapport à tout ça, c'est qu'en voulant accélérer et améliorer la procédure d'enquête, on en arrive en réalité avec une solution qui compliquera les choses. Par contre, il y a un point où je suis à 100% d'accord avec les motionnaires, avec M. Wicht: au niveau de l'enquête, là où on pourrait améliorer, ce serait de simplifier les procédures par rapport à FRIAC. Actuellement, FRIAC, c'est la croix et la bannière pour aller remplir, c'est vraiment compliqué, c'est un parcours du combattant et pas seulement pour des chauffages mais pour d'autres procédures simplifiées, c'est vraiment impossible et décourageant.

Concernant le deuxième élément dont les motionnaires parlent, les difficultés concernant les subventions, là je suis d'accord avec les motionnaires. Je suis persuadé que l'Etat peut et doit faire mieux. Les difficultés à obtenir rapidement des informations sur les subventions ne doivent plus durer et le traitement des dossiers concernant les subventions doit être accéléré. Au final, en mettant les aspects "enquête et subvention" dans la balance, notre groupe en arrive à la conclusion qu'on court le risque de partir d'une bonne intention qui va en réalité déboucher sur une situation plus compliquée que celle en vigueur maintenant. C'est pour cela qu'une grande majorité de notre groupe va refuser cette motion, mais, Monsieur le Commissaire, j'attire quand même votre attention sur le fait que vous devez prendre en compte les doléances des motionnaires sur les subventions.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêt: je suis syndic de La Roche et j'ai occupé le dicastère de l'aménagement et des constructions durant 13 ans. Notre groupe parlementaire a étudié avec attention la motion des collègues Moënnat et Wicht pour la mise en place d'une procédure accélérée lors d'un remplacement de chauffage. Nos collègues invoquent le délai mais également un travail administratif fastidieux pour remplir ces enquêtes. Il est bon de préciser que dans la plupart des situations, le travail de demande de subvention pour remplacer l'objet a déjà apporté au service concerné de même que la plupart des données techniques nécessaires. Dans la réponse du Conseil d'Etat, j'ai l'impression de relire le réquisitoire contre la motion Gaillard - Bürdel l'automne passé, même si celle-ci était peut-être trop contraignante. La conclusion de votre réponse, je vous la lis: "Le Conseil d'Etat estime par conséquent qu'il n'y a actuellement pas d'indices probants qui justifient une modification ciblée de la législation." Monsieur le Commissaire, nous ne partageons pas votre optimisme, une étude d'Avenir suisse mentionne que la moyenne suisse pour l'obtention d'un permis est de 128 jours pour les meilleurs, par contre dans le canton de Fribourg elle se situe à 187 jours. Bien sûr, beaucoup de facteurs influencent les chiffres, mais ne doit-on pas faire un maximum pour améliorer cet état de fait? L'acceptation de cette motion serait un petit pas dans ce sens. Vous vous référez au groupe de travail permanent "Préfectures - SeCA" pour améliorer la situation, pourriez-vous, Monsieur le Commissaire, nous informer si des conclusions peuvent être attendues comme prévu et annoncées au printemps? Le printemps est vite là. La motion, si elle est acceptée, peut également être traitée dans le cadre de ce groupe de travail.

En conclusion, nous constatons que finalement la motion laisse une grande liberté d'action au Conseil d'Etat et ne diverge pas fondamentalement de sa volonté d'avancer et d'innover, alors pourquoi ne pas simplement l'accepter? Je relève à titre personnel que toute action visant à améliorer les procédures simplifiera bien les choses et sera appréciée par la population. Après ces quelques constatations, vous avez tous compris que le groupe Le Centre votera en majorité en faveur de la motion.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat partage la volonté d'une transition énergétique rapide et efficace qui a été exprimée par tous les intervenants, toutes les intervenantes, indépendamment de leur avis sur la motion. La question ensuite est celle du meilleur outil pour y arriver. Peut-être un petit rappel, on le trouve dans la réponse, mais il mérite quand même d'être dit. Il y a 4 types de procédure en général, une procédure ordinaire, il n'en est pas discussion aujourd'hui dans la mesure où ce dont nous discutons aujourd'hui fait l'objet de la procédure simplifiée. Le droit fédéral permet deux autres types de procédure pour certaines activités, nous avons la procédure dite d'annonce, le droit fédéral, qui sur ce point-là fait l'objet de débats parlementaires nourris entre les deux chambres, prévoit la procédure d'annonce exclusivement à la pose d'installations solaires sous certaines conditions telles qu'elles sont évoquées par le droit fédéral.

Certains cantons sont un peu plus extensifs mais c'est éventuellement pour des cabanons de jardin ou des choses comme ça, évidemment en zone, mais pas pour des installations telles qu'elles sont évoquées aujourd'hui. On a une limite de modification du droit cantonal qui est étroitement restreinte par le droit fédéral. Il y a une quatrième sorte, si on prend les procédures ordinaires, qui sont les procédures d'autorisation spécifique hors procédure d'aménagement, elles ne sont à l'évidence pas valables pour les transformations telles qu'elles sont évoquées ici, certains les utilisent pour les 5G, ce qui n'est pas l'avis du Conseil d'Etat fribourgeois, mais c'est un autre sujet, dont nous n'avons pas à traiter aujourd'hui.

Pour en revenir aux types de procédures – donc, volonté d'amélioration: oui – je partage et le Conseil d'Etat partage l'idée du motionnaire de trouver les possibilités de faciliter la vie des citoyennes et citoyens et d'accélérer certaines procédures là où ça peut être fait. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat ou la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a accepté de déléguer des personnes dans le groupe de travail qui a été mis sur pied par les différentes associations patronales pour réfléchir au traitement des permis de construire, dans un esprit de collaboration constructive. Je salue à cet effet aussi le bon état d'esprit qui a été lancé par les responsables, dont le député Wicht avec sa casquette associative.

Parallèlement à ça, ça répondra aussi au député Gaillard, le groupe de travail qui comprend des délégations des préfectures du canton et des communes devrait pouvoir livrer ses conclusions d'ici la fin du printemps ou au début de l'été, ce qui revient au même. En l'état, les réflexions mènent ou portent plutôt, je parle du fait que ce sera sans doute similaire dans les réflexions qui pourront être menées dans le groupe de travail évoqué par le député Wicht, sur des améliorations de type administratif, simplification du formulaire, réflexions sur les données nécessaires aux différents endroits pour des procédures simplifiées, là il y a probablement un petit peu de marge, c'est la raison pour laquelle on en discute volontiers. Peut-être aussi des aides pour certains bureaux, certaines choses sont extrêmement simples à remplir, par contre si c'est un citoyen qui doit faire la même chose, les choses sont un petit peu compliquées, là il y a des marges de manoeuvre sur lesquelles nous discuterons volontiers.

Certains ont invoqué les cas d'urgence, c'est horrible quand on a sa chaudière qui tombe en panne et qu'on ne peut pas la remplacer parce que les procédures sont lourdes et longues, là il faut quand même en rester un petit peu au niveau des réalités. Si votre chaudière tombe en panne, dans tous les cas, je n'ai jamais entendu d'autres cas, vous obtenez immédiatement les autorisations soit pour une installation provisoire, c'est souvent le cas et ensuite avec des possibilités anticipées de faire débiter les travaux et aussi avec des possibilités de faire débiter les travaux sans que cela ne vous enlève votre droit de demander une subvention. Donc, tous ces problèmes, du côté pratique, sont aujourd'hui à mon avis réglés, je n'ai reçu aucune plainte pratique de ce type-là, qui dit que dans un cas urgent on n'aurait pas pu remplacer sa chaudière par quelque chose de plus adéquat parce que les procédures seraient trop lentes. Au contraire, le canton de Fribourg est relativement flexible ici dans sa manière de faire les choses.

Sur l'étude d'Avenir suisse, elle comporte toute une série d'erreurs, elle repose par ailleurs sur des données relativement anciennes. Les données FRIAC ont un assez gros avantage, c'est qu'elles permettent de comparer dans le temps les durées moyennes de traitement des procédures ordinaires et simplifiées, parce que, dans la mesure où le canton de Fribourg fait partie des cantons qui ont entièrement digitalisé les procédures de permis de construire, les comparaisons peuvent se faire dans le temps. Elles sont devenues plus courtes, même si cela ne signifie pas qu'on n'a pas encore des progrès à faire. Mais prétendre qu'on est parmi les plus mauvais élèves de Suisse, c'est aujourd'hui manifestement faux, dans la mesure où les chiffres sont disponibles.

Conclusion: le Conseil d'Etat et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions participent très volontiers aux réflexions, partent du fait que les améliorations sont possibles, partent du fait que les améliorations qui peuvent être faites ne le sont pas au niveau d'un changement de loi, pour lequel nous n'avons pratiquement pas de marge de manoeuvre, mais bien au niveau des choses opérationnelles. Promettre aujourd'hui de changer une loi alors qu'il n'est probablement pas possible en conformité avec le droit fédéral d'atteindre les objectifs en modifiant le droit cantonal, parce qu'il n'y a pratiquement pas de marge de manoeuvre, c'est faire quelque chose un peu dans le vide et laisse à penser que quelque chose est possible alors que ça ne l'est probablement pas, alors que les solutions peuvent être trouvées ailleurs. Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat, qui partage les intentions des motionnaires, vous propose néanmoins de refuser la motion dans la mesure où elle n'utilise pas le bon chemin ou le bon véhicule pour atteindre ses objectifs.

Peut-être une dernière chose encore, le député Mesot a évoqué la question des subventionnements. Je ne veux évidemment pas me prononcer ici sur les procédures spécifiques du Service de l'énergie, qui fait partie de la Direction de l'économie et de l'emploi, je peux simplement vous promettre de tenir compte de sa réflexion dans le cadre des réflexions que nous ferons de toute manière dans le groupe de travail et d'examiner également ces éléments-là, dans la mesure où le chef du Service de l'énergie sera également impliqué dans ces réflexions. Dernière chose sur les subventions supplémentaires, c'est-à-dire le facteur financier pour aller de l'avant, qui a été évoqué par le groupe VERT·E·S et alliés et le groupe de l'Union démocratique du centre, c'est un autre sujet, je ne peux pas faire ici des promesses de financements complémentaires qui n'ont pas été discutés au Conseil d'Etat, indépendamment de mes convictions personnelles.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 52 voix contre 51. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui : Total 51

Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi

Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté Non : Total 52

Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Se sont abstenus : Total 1

Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB)

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Motion 2021-GC-91**Réduction fiscale sur les indemnités en capital – Prestations en capital de la prévoyance (2e et 3e piliers)**

Auteur-s:	Schneuwly Achim (<i>UDC/SVP, SE</i>) Dafflon Hubert (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	24.06.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1741</i>)
Développement:	24.06.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1741</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	30.11.2021 (<i>BGC février 2022, p. 505</i>)

Prise en considération

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Mon lien d'intérêt: je suis employé de banque. Hubert Dafflon et moi avons déposé la motion "Réduction fiscale sur les indemnités en capital". Pourquoi? Je vais vous donner clairement les raisons et nos motivations.

Wer von Ihnen hat ein Säule-3a-Konto? Bei der Auszahlung der dritten Säule wird die Kapitaleinkommensteuer in Rechnung gestellt. Diese Steuer tut weh! Diese Steuer schmerzt allerdings noch viel, viel mehr, wenn man im interkantonalen Vergleich einer viel höheren Besteuerung unterliegt. Ich möchte dazu ein Beispiel bringen: Lässt man sich eine Pensionskasse von 400 000 Franken auszahlen, ist die Steuer in Fribourg 44 000 Franken, dies sind 11 Prozent. Würde man in Chur wohnen, zahlt man nur 16 000 Franken, das sind 4 Prozent, also fast drei Mal weniger. Dieses Beispiel zeigt, wir sind an letzter Stelle. Wir zahlen schweizweit am allermeisten Steuern.

Liebe Kolleginnen und liebe Kollegen, wir brauchen Steuern, das ist klar. Wir brauchen allerdings auch Gerechtigkeit. In unserem Kanton werden wir heute mit dieser sehr hohen Kapitaleinkommensteuer fast erbarmungslos wie Hühner gerupft. Deshalb wollen wir Motionäre diese Korrektur. Wir wissen, wenn wir den Steuerfuss senken, müssen wir mit Steuereinbussen rechnen. Wir wissen aber auch, dass die Steuereinkommen auf Kapitaleinkommen bei der zweiten und dritten Säule zugenommen haben. In den nächsten Jahren werden die geburtenstarken Jahrgänge in Pension gehen. Es werden also mehr Vorsorgegelder ausbezahlt, somit wird die Einbusse kompensiert.

Diese Steuersenkung wird die Attraktivität unseres Kantons verbessern und die Abwanderung von Steuerpflichtigen in einen anderen Kanton mit tieferem Steuerfuss verhindern. Ausserdem möchte ich klarstellen: Ob man sich die Altersvorsorge in der Pensionskasse anspart oder mit kleineren Beträgen in die dritte Säule einzahlt, profitieren können von dieser Steuerreduktion alle Steuerpflichtigen.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, dieser Motion zuzustimmen.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a examiné attentivement la motion Schneuwly - Dafflon. La baisse fiscale revendiquée, environ 1% de l'impôt cantonal, touche les prestations "capital" obtenues par les personnes physiques dans le cadre de la prévoyance vieillesse. En soi, favoriser le prélèvement de capitaux de prévoyance plutôt que le versement de rentes et de pensions régulières peut engendrer des risques de mauvaise gestion et de dépenses excessives de la part des bénéficiaires et à terme conduire à des soutiens publics additionnels. Toutefois, cette situation est très rare en pratique et un grand nombre de personnes préfèrent encore aujourd'hui l'octroi de la rente. La motion de nos collègues relève à juste titre la très forte fiscalisation de ces capitaux à Fribourg, à nouveau presque le dernier canton en la matière. Le risque d'exode des personnes à la retraite vers d'autres cantons qui imposent moins lourdement ces prestations est réel et certaines personnes ont, hélas, déjà franchi le pas. En effet, à la retraite les personnes sont extrêmement mobiles, n'ayant plus d'obligations professionnelles et familiales régulières. On ne peut pas faire abstraction de cette situation et Fribourg doit rester concurrentiel. La baisse demandée reste modeste et est finançable sans péjorer les prestations publiques.

Notre groupe soutient donc cette motion et demande au Conseil d'Etat de veiller également à garantir une fiscalité modérée des personnes retraitées ayant opté pour la rente, ceci dans un souci d'équilibre.

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne et aussi juriste à l'Office fédéral des assurances sociales.

Je vous avoue qu'à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, je n'ai pas compris ce qui s'est passé entre son analyse et sa conclusion, parce que, que veut cette motion? Elle vise à réduire l'imposition sur les prestations en capital du 2° et du 3° pilier mais pour qui? Pour 6% des contribuables qui en profiteront et il apparaît que ce sont les plus riches, quand on voit que ce sont des montants qui s'élèvent à plus de 200 000 frs qui sont impactés majoritairement. Je me réfère également à

la réponse du Conseil d'Etat à la motion déposée en 2017 par mes collègues Dafflon et Sudan, où il est indiqué que plus de la moitié des recettes fiscales liées à cet impôt concerne des montants imposés de plus de 250 000 frs, donc on le voit, cela s'applique vraiment aux personnes qui peuvent retirer un capital important. Le Conseil d'Etat de son côté craint, comme les motionnaires, un exode des contribuables vers d'autres cantons. A Fribourg, la qualité de vie et le niveau de vie n'est pas le même que dans d'autres cantons qui imposent moins, et de craindre un exode des contribuables qui ont un domicile ou une résidence secondaire dans un autre canton nous donne vraiment le sentiment que ça ne profite uniquement qu'aux riches.

Donc, faut-il avantager 6% des contribuables qui sont déjà bien loties au détriment des 94% d'autres contribuables? Quelles sont les conséquences? Les conséquences, c'est entre 9,1 et 10,6 millions de pertes fiscales chaque année. Déjà nous avons diminué, enfin vous avez décidé de diminuer l'impôt sur les personnes physiques dès cette année. Est-ce vraiment le moment de diminuer encore nos recettes alors que nous sommes dans une crise sanitaire? Au moment où notre hôpital rencontre des difficultés financières liées à la crise, liées à la conjoncture actuelle et avec un personnel soignant qui est épuisé? Avec ces montants, donc de 10 millions, nous pouvons augmenter la dotation en personnel soignant, nous pouvons continuer le programme bâtiments ou encore financer un nombre suffisant de travailleurs sociaux en milieu scolaire. Si vous êtes sensibles à d'autres enjeux, comme par exemple le financement d'une ribambelle de routes de contournement, ces millions pourraient aussi être importants. Le Conseil d'Etat et les motionnaires indiquent que le canton de Fribourg est dans le bas du classement en comparaison intercantonale en ce qui concerne la charge fiscale des prestations en capital, mais cela s'applique aux montants de plus de 200 000 frs. Jusqu'à 200 000 frs le canton se situe dans la moyenne. En matière de classements, ce qui est important pour le canton, c'est son dynamisme, qui est actuellement plutôt proche de l'immobilisme au vu des dernières législatures ou encore les résultats de nos équipes sportives préférées: Gottéron, Elfic ou encore Olympic.

Concéder 10 millions de francs de recettes fiscales par an qui profitent seulement à 6% des contribuables, c'est un scandale et c'est pour ces raisons que le groupe socialiste à la quasi-unanimité rejette cette motion.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindung zu diesem Objekt: Ich bin Generalagent einer schweizerischen Privatversicherung, die auch aktiv ist im Vorsorgegeschäft, sowohl in der zweiten wie auch in der dritten Säule. Ich spreche hier im Namen der Fraktion Die Mitte.

Die Motionäre fordern die Senkung einer Steuer, bei der unser Kanton im Vergleich zu anderen Kantonen schon sehr lange die hintersten Plätze belegt und damit im Steuerwettbewerb ausserordentlich schlecht platziert ist. Wir sprechen von der Besteuerung von Kapitalleistungen aus der privaten Vorsorge, Säule 3a, aber auch aus der beruflichen Vorsorge, der Pensionskasse.

Es entspricht leider einer Tatsache, dass Freiburgerinnen und Freiburger vor der Auszahlung ihrer Kapitalleistungen den Kanton Freiburg verlassen, sich in einem steuergünstigeren Kanton niederlassen und damit viel - um nicht zu sagen, im Einzelfall sehr viel - Geld sparen. Man kann das als verwerflich taxieren, aber schlussendlich geht es immer auch um den Erhalt seiner eigenen Einkommenssubstanz. Wenn wir Glück haben, kehren diese in der Regel nicht allzu schlechten Steuerzahler wieder in den Kanton Freiburg zurück, aber oft bleiben sie dort, wo sie sich niedergelassen haben, um der extrem hohen freiburgischen Kapitalsteuer auszuweichen.

Die Motionäre schlagen nun vor, die verschiedenen Kapitalstufen leicht zu korrigieren und den Steuersatz dieser verschiedenen neuen Schwellenwerte generell um 1 Prozent zu senken. Mit dieser Änderung, meine Damen und Herren, wird der Kanton Freiburg zwar nicht unbedingt in die Top 10 vorstossen, aber er würde doch immerhin die hintersten Positionen verlassen, was dringend notwendig ist, um attraktiv zu bleiben für alle, die Vorsorgekapitalien ausbezahlt erhalten.

Nun zu diesen 6 Prozent: Ich konnte diese nicht ganz nachvollziehen, weil die Tendenz steigend ist, sich das Vorsorgekapital aus der zweiten Säule - zumindest teilweise - auszuzahlen. Wir wissen, die Umwandlungssätze in die BVG-Renten sinken und es wird vielleicht Kapital benötigt für die Abzahlung einer Hypothek, usw.. Die Säule-3a-Gelder können ja nur in Kapitalform bezogen werden und das betrifft hier nun ja wirklich alle Bürgerinnen und Bürger in unserem Kanton, die Säule 3a sparen, und das machen zum Glück ja viele.

Der Staatsrat spricht von einem Steuerverlust von rund 10 Millionen Franken für den Kanton. Das ist nicht wenig, aber die Fraktion der Mitte ist überzeugt, dass mit einer Senkung dieser heute übertrieben hohen Kapitalsteuer mehr Freiburgerinnen und Freiburger hier bleiben, ihre Kapitalien hier beziehen und auch hier die Steuern bezahlen.

Zusammengefasst: Diese Motion greift ein schon seit Langem bekanntes Problem auf - wir sind zu teuer in der Besteuerung der Kapitalien aus der Vorsorge und das muss geändert werden. Die Fraktion Die Mitte unterstützt diese Motion praktisch einstimmig und folgt damit auch dem Antrag des Staatsrates.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêt: je cotise au 2° pilier et au 3° pilier. Constituer un 3° pilier et faire des rachats dans le second font partie des conseils fiduciaires pour économiser sur les impôts. La motion des députés Dafflon et Schneuwly s'inscrit dans une concurrence fiscale dont on sait les dégâts qu'elle a pu causer aux finances publiques. Alors

que l'OCDE a pointé les pratiques fiscales suisses, au point que nous avons dû, y compris à Fribourg, sérieusement revoir notre copie, cette motion propose une réduction d'impôt qui profiterait surtout aux contribuables les plus aisés.

Pour rappel, l'affiliation à la prévoyance professionnelle implique un revenu supérieur à 25 095 frs et seules les personnes qui contribuent au 2^e pilier peuvent espérer conclure un 3^e pilier. La statistique fiscale de notre canton montre qu'à peu près la moitié des contribuables déclarent un revenu imposable inférieur à 50 000 frs. Ce n'est sans doute pas cette moitié qui retire les plus grosses sommes de sa prévoyance vieillesse ou se constitue une épargne libre supplémentaire pour sa retraite et qui profiterait donc de la réduction fiscale proposée par la motion. Notons encore qu'un retrait vieillesse sous forme de capital appelle une nécessaire prudence dans sa gestion. Cela induit une préférence pour la rente comme l'a souligné le député Claude Brodard.

La réponse du Conseil d'Etat, qui se soucie d'éventuels changements de domicile compte tenu du mauvais classement du canton sur cet objet d'imposition, mériterait enfin d'être étayé. A l'approche de la retraite, déménager dans un autre canton pour réaliser une économie d'impôt sur un seul exercice fiscal, enthousiasme mesuré !

Pour tous ces motifs, une courte majorité du groupe groupe VERT·E·S et allié·e·s entend rejeter la motion. A titre personnel, j'estime que ma responsabilité individuelle de citoyenne est aussi de contribuer au bien-être commun et cela passe par l'impôt notamment. Il est clair que la douleur causée par le paiement de la dîme, gabelle et autre redevance dépend de la philosophie que l'on se fait de l'impôt et de la répartition des richesses. Rappelons simplement que les finances publiques saines ont largement contribué à contenir les dégâts économiques découlant de la crise sanitaire, contribuent à la qualité de la formation dans le canton universitaire et à la construction d'infrastructures, etc.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis membre d'un conseil de fondation de retraites anticipées et comme syndicaliste, je suis souvent appelé soit à conseiller, soit à faire des demandes de versement en capital. Il s'agit quand même de savoir de quoi on parle. On parle de fiscalité, de montants qui n'ont pas été fiscalisés. Il n'y a jamais eu d'impôts qui ont été pris sur ces montants. Aujourd'hui, notre loi prévoit quelques impôts lors de la prise du capital. Deuxièmement, le 2^e et 3^e pilier mais en particulier le 2^e pilier doit compléter l'AVS, qui ne permet pas de vivre et la rente a pour effet d'assurer une stabilité aux retraités dans leurs revenus. Inciter à prendre le capital par une baisse fiscale, c'est probablement pousser certaines personnes dans une précarité plus grande, puisqu'effectivement, la gestion du capital n'est pas si simple que ça et surtout pour les personnes qui n'en ont pas l'habitude. Pour les autres ça devient un cadeau. Donc, le risque est fort d'affaiblir les moyens de vie de bon nombre de personnes. Quant à la migration fiscale, brandie comme un épouvantail – honnêtement je n'ai jamais vu quelqu'un qui avait changé de canton pour économiser quelques francs sur l'impôt sur son capital. Il convient quand même de dire que quand la rente est versée, elle est fiscalisée et selon votre revenu imposable, cette fiscalité peut être importante, donc on créerait aussi une inéquité en diminuant cet impôt.

Bonny David (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Prez. Je dois quand même intervenir quand j'entends certaines choses. Alors certes, peut-être qu'il y a une très forte fiscalisation au niveau de cet impôt. Certes, peut-être on est dans l'un des plus hauts du pays, mais la fiscalité, c'est un tout, ce n'est pas seulement un impôt. Là, j'ai en tout cas de la peine à suivre la réponse du Conseil d'Etat et également les propos de mes collègues. Il faut regarder l'ensemble. Si j'ai bonne mémoire, on a quand même baissé l'impôt pour les fortunés il n'y a pas longtemps, donc je crois que de ce côté-là ils ne seront pas à plaindre. Partir avec une baisse d'impôt sur la fortune, on dira certes ce n'est pas le même impôt mais je peux vous dire qu'aujourd'hui la RIE3 cantonale commence à déployer ses effets au niveau de la fiscalité communale et c'est problématique. Alors cette motion, M. Dafflon, n'apporte rien d'autre à moyen terme que d'augmenter les impôts dans sa commune, parce qu'au niveau communal on ne s'en sort plus avec toutes ces baisses fiscales.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec un grand intérêt de la motion déposée par nos collègues Achim Schneuwly et Hubert Dafflon.

A l'instar du Conseil d'Etat, notre groupe vous propose d'accepter la motion.

En effet, notre canton est l'un des cantons qui taxent le plus lourdement les prestations en capital de la prévoyance du 2^e et 3^e pilier. Comme le relève le Conseil d'Etat, cette situation incite certains contribuables à déménager peu de temps avant l'âge de la retraite pour toucher leurs prestations en capital et ainsi faire de substantielles économies d'impôts. En finalité, en taxant lourdement les prestations en capital, nous pouvons supposer que le canton de Fribourg perd finalement des recettes fiscales, qui profitent à d'autres cantons.

Par ailleurs, au fil des ans, les montants cotisés dans les 2^e et 3^e pilier sont devenus essentiels pour maintenir un niveau de vie décent au moment de la retraite. En effet, il est maintenant communément admis qu'il n'est plus possible de vivre avec la seule rente AVS, à moins de demander des prestations complémentaires, qui grèvent évidemment les comptes publics. Ainsi, le système des 3 piliers développé en Suisse permet aujourd'hui aux générations qui atteignent l'âge de la retraite

d'envisager celle-ci en toute sérénité du point de vue financier. Ce système a fait ses preuves et grâce à lui, la retraite ne signifie plus forcément appauvrissement après une vie de travail.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut rester raisonnable dans la taxation du capital si c'est celui-ci qui est retiré par le nouveau retraité. En effet, en général ce capital est réinvesti, du moins partiellement, et souvent dans son propre logement. C'est-à-dire que ce capital se retrouve dans le circuit économique, ce qui profite finalement à tous, y compris *in fine* aux collectivités publiques.

L'augmentation des recettes fiscales de plus de 11 millions ces 10 dernières années démontre l'importance prise par des prestations en capital au fil des ans. Les pertes fiscales, estimées à près de 10 millions, se situent ainsi en-deçà de l'augmentation des recettes pendant ce même laps de temps. Et compte tenu de l'augmentation des avoirs de prévoyance, nous pouvons présumer que les pertes attendues à ce jour seront rapidement compensées par l'augmentation des retraits de capital de prévoyance et l'imposition que cela générera.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, il est dit que cette motion profiterait à 6% des contribuables, on parle bien de 6% des contribuables, mais cela ne veut pas dire grand-chose. Il faudrait voir le nombre de retraités qui retirent leur capital par rapport à ceux qui prendraient la rente au lieu du capital. Donc, dire que la motion profite à 6% des contribuables, le Conseil d'Etat le précise en relevant entre 10 700 et 12 100 chapitres fiscaux, donc ça représente 6% de l'ensemble des contribuables fribourgeois, ça ne veut pas dire grand-chose.

En définitive, en acceptant cette motion, nous rendons notre canton plus compétitif sur l'imposition des prestations en capital et, comme je l'ai dit, nous pouvons légitimement nous attendre à une augmentation des recettes fiscales à futur.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à accepter la motion.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens en tant que motionnaire avec le collègue Schneuwly. Les prestations en capital, elles se retirent en général à la retraite, mais elles se retirent aussi si on veut acquérir son propre bien immobilier ou si l'on veut créer sa propre entreprise. Cela touche beaucoup de monde. J'aurais presque envie de dire, ça touche presque tout le monde. Mais ça touche tout particulièrement les indépendants, les agriculteurs. J'avais l'impression tout à l'heure que les gens qui ont pris la parole et qui étaient contre, ce sont tous des gens qui, grâce à leur entreprise ou à l'Etat de Fribourg, bénéficient d'un 2^e pilier. La réalité du terrain, elle est bien différente. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas de 2^e pilier et comme l'a dit Bruno Boschung, ces gens-là n'ont qu'une possibilité, c'est le retrait du 3^e pilier, sous forme de capital, au moment où ils vont à la retraite. Ce qu'on a constaté, ça a été dit clairement par le collègue Schneuwly, c'est que la fiscalisation fribourgeoise, à partir de 250 000 frs est la plus élevée du pays. L'imposition la plus élevée du pays représente deux fois et demi celle du canton le moins cher, qui est en l'état le canton des Grisons. Je ne demande pas qu'on soit les meilleurs marché, loin de là, mais être le plus cher du pays n'est certainement pas une bonne chose pour notre attractivité et même une très, très mauvaise chose. Je pense qu'il y a quelque chose à faire, je veillerai toujours à ce que la fiscalité fribourgeoise essaie de s'aligner au niveau de la moyenne suisse.

J'ai reçu en juin 2021 de VZ Fribourg la news qui dit ceci: "Imposition des capitaux de prévoyance, de grandes différences selon votre domicile. Un conseil, on peut tirer profit de cette différence en déménageant vers un lieu fiscalement plus attrayant." Cela peut être un cas de figure. Je suis d'accord avec vous, pour de petits montants, ce n'est certainement pas très intéressant, d'accord, mais quelqu'un qui possède une résidence secondaire n'aura pas de problèmes, il pourra se payer une année de vacances dans les Alpes grisonnes s'il le souhaite. J'estime que par rapport aux contribuables fribourgeois, il y a effectivement quelque chose à faire. Les réductions fiscales sont estimées à quelques 10 millions pour le canton, c'est vrai, plus ou moins la même chose pour les communes. Ce que je vous dis aujourd'hui, je fais partie des babyboomers, il y aura toute une génération qui va venir gentiment ces prochaines années à la retraite, dont une bonne partie va retirer le capital de prestations et ces gens-là vont payer, ils vont plus que compenser cette perte si on fait une réduction de la fiscalité de 1%, donc 1% sur les différents montants en question.

Madame Rey, vous avez dit que c'est 6% de riches qui vont bénéficier, c'est bien dit dans le document, sur trois ans ça représente 6%. En fait, on retire une fois ou deux fois la prestation, on est touché une fois ou deux fois mais pas plus. Il y a chaque fois d'autres personnes qui touchent et ça représente en moyenne donc 2% par année, mais ça sur toute une période naturellement. Et, il n'y a pas que des riches, et est-ce qu'on est vraiment riches lorsqu'on touche 250 000 frs de prestations à la retraite alors qu'on a une espérance de vie de 20 ans? Je pense que c'est tout sauf de la richesse d'avoir un tel montant. Et, trop vouloir ponctionner au niveau de ces prestations en capital, ça veut dire à quelque part rendre tout le principe du 3^e pilier, de veiller à ce que chacun veille à sa retraite, complètement caduc, parce qu'à un moment donné, si on fiscalise trop, il n'y a aucun intérêt, les gens vont dire "je n'ai pas besoin d'économiser, j'irai aux prestations complémentaires quand ce sera à mon tour à l'âge de la retraite." Donc, je le répète, notre motion touche toutes les catégories, de zéro franc jusqu'aux montants les plus élevés, il est vrai, et donne même jusqu'à 10 000 frs l'exonération fiscale pour les petits revenus. Donc, moi, je ne crains pas du tout que c'est une loi qui traite simplement les riches mais qui touche effectivement tout le monde.

Monsieur Jaquier, vous dites que vous ne connaissez pas des cas de figure comme ça, ce sera encore plus de précarité, encore plus de cadeaux. Moi, je ne pense pas que c'est faire un cadeau si quelqu'un qui touche 20 000 frs on lui réduit d'un% son taux d'imposition, à mon avis. Voilà, Mesdames, Messieurs, je pense qu'il y a une justice qui doit être rendue par rapport aux contribuables fribourgeois, le moment est venu de corriger le tir et vraiment, je souhaite que vous votiez oui à notre motion pour trouver cet équilibre correct entre notre Etat, ses prestations et les contribuables. Je répète, la baisse fiscale sera clairement compensée ces prochaines années par l'augmentation des prestations en capital qui seront distribuées à tous ces babyboomers qui vont à la retraite.

Président du Grand Conseil. Je suis navré de vous informer que, le réseau de Forum étant surchargé, l'intervention à distance de M^{me} Schnyder ne peut se faire. Ce n'est pas une question du système de vote à distance, c'est une question, à ce qu'on m'informe, du réseau de Forum, qui n'arrive plus à prendre les connexions, si j'ai bien compris. Donc, je m'excuse au nom de la présidence et du Grand Conseil auprès de M^{me} Schnyder, qui ne pourra intervenir à propos de cet objet. On va regarder la problématique avec Forum pour le futur.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Je me permets de rebondir sur ce qu'a dit mon collègue M. Dafflon concernant le fait que les personnes qui s'opposent cotisent largement au 2^e pilier. Comme je l'ai déclaré, je suis juriste à l'Office fédéral des assurances sociales, où je travaille à temps partiel et mon mandat communal ne prévoit pas encore – je vais voir encore avec mon syndic – mais ne prévoit pas encore de prévoyance professionnelle LPP. Donc, je fais aussi partie des gens qui ont un 3^e pilier et donc ça concerne vraiment énormément de gens. Quant à sa remarque sur le fait que ça ne concerne pas uniquement les riches, il faut quand même dire que quand on cotise, on cotise aussi à hauteur de son salaire et quand on voit que c'est des montants avantagés de plus de 250 000 frs, il faut quand même avoir un certain salaire pour pouvoir cotiser tout au long de sa vie active ce montant-là.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je vais être bref, je voulais rebondir. Personnellement j'ai une certaine sympathie pour cette motion, notamment sur le fait que les gens qui travaillent, qui ont des salaires moyens et qui souhaitent par exemple faire l'acquisition d'un logement, lorsqu'ils retirent une partie de la LPP ou de leur 3^e pilier, même si c'est pas des montants impressionnants, ça fait quand même la différence pour faire l'acquisition, c'est des gens, on taxe là le travail de gens qui ont de plus en plus de difficultés à acquérir un logement et je trouve qu'il n'y a pas de raison de ne pas être un peu raisonnable sur l'imposition.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenantes et intervenants, je crois que vous avez discuté, présenté tous les arguments qui ont été présentés aussi par le Conseil d'Etat, je ne souhaiterais pas reprendre les choses systématiquement mais me contenterai d'apporter une ou deux petites remarques. D'abord, rappeler qu'il n'y a en aucun cas une double imposition dans ce domaine, contrairement à ce qui a été affirmé dans la motion, les cotisations de rachat du 2^e et 3^e pilier sont effectivement déductibles. J'aimerais aussi rappeler que cette idée était déjà venue au Grand Conseil en 2017 mais à un moment où la Confédération parlait de restreindre la capacité de prélever son capital 2^e pilier et 3^e pilier en avance, soit pour se lancer comme indépendant, fonder son entreprise ou pour son propre logement, et de favoriser, en tout cas à ce moment-là, par une baisse fiscale ce retrait alors même qu'on discutait au niveau suisse de restreindre la chose, ce n'était évidemment pas le bon moment. Depuis, le tout a été en quelque sorte réglé, puisqu'il n'y a pas eu de restriction à cet égard, et aujourd'hui on ne peut que constater comme nombreuses et nombreux d'entre vous la situation fribourgeoise, globalement mais aussi en particulier sur ce point d'un canton qui n'a pas un grand attrait et qui est cher. Evidemment qu'on ne règle pas tout avec cette proposition de motion et cette réduction fiscale, mais néanmoins elle participe à une meilleure situation de notre canton.

Un élément important pour le Conseil d'Etat, c'est que la perte fiscale de 10 millions peut être comblée tout simplement, comme d'autres l'ont relevé, avec les cohortes de babyboomers, qui vont maintenant prendre leur capital, respectivement leur rente, donc tout simplement prendre leur retraite, et qui nous approvisionneront en quelque sorte de manière importante. On pourra donc compenser la diminution telle qu'elle est prévue ici, ça reste modeste.

D'autres arguments ont aussi été avancés, que je relève brièvement, notamment le choix d'une rente plutôt que de la prise d'un capital, lié à l'espérance de vie qui augmente, à la difficulté ou à la diminution du rendement de ce qu'on peut avoir en termes de montants au 2^e et au 3^e pilier, ce qui va peut-être diminuer l'attrait pour ce côté-là de la rente et renforcer donc plutôt un recours à la prise du capital.

Tout cela dit, je remercie M. le Député Peiry pour préciser qu'il s'agit bien de 6% des contribuables et pas des retraités et je termine en vous invitant, avec l'acceptation de cette motion, à contribuer à un renforcement de l'attrait de notre canton et à éviter un exode qui dans un pays de mobilité pourrait se révéler plus important qu'on pourrait l'imaginer, d'autant plus avec l'arrivée des babyboomers, je dirais, comme retraités.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 70 voix contre 29. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui : Total 70

Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Ont voté Non : Total 29

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB)

Se sont abstenus : Total 4

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA / GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion 2021-GC-128**Déductions fiscales pour enfants : pour plus d'équité en faveur du parent payeur**

Auteur-s:	Collomb Eric (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>) Defferrard Francine (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	10.09.2021 (<i>BGC octobre 2021, p. 3906</i>)
Développement:	10.09.2021 (<i>BGC octobre 2021, p. 3906</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	21.12.2021 (<i>BGC février 2022, p. 507</i>)

Prise en considération

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je précise d'emblée que je n'ai aucun lien d'intérêt avec le sujet et que je ne bénéficierai donc pas d'éventuelles nouvelles dispositions fiscales qui pourraient découler de l'acceptation de cette motion.

Cette motion poursuit trois objectifs principaux:

1. Réduire la pression fiscale qui pèse sur le parent payeur, dont le ou les enfants a ou ont atteint l'âge de 18 ans. Cette pression fiscale est soudaine. Je prends un exemple, puisque c'est grâce à cet exemple que je me suis penché sur le sujet: un contribuable qui paie 19 000 frs de contribution d'entretien par année ne peut plus déduire ces 19 000 frs lorsque son enfant atteint 18 ans. Cette pression fiscale soudaine est un choc. En quelques mois, vous déduisiez 20 000 frs de votre revenu, le mois suivant, l'année suivante, vous ne les déduisez plus. Là, il y a vraiment un saut qui assez important. Et ce saut important ne concerne pas quelques familles isolées à gauche et à droite mais plusieurs milliers de contribuables. On le sait tous, on a vraiment une modification profonde de la composition de la cellule familiale. Au début des années 70, dans le canton de Fribourg, il y avait 70 divorces par année; entre 2010 et 2020, en moyenne dans le canton de Fribourg, on a 600 divorces par année. Quand on sait que les divorces ont lieu, dans 70% des cas, durant les 20 premières années du mariage, on constate aisément qu'énormément de familles qui ont des enfants sont touchées par un divorce. Le parent payeur a tout à coup une pression fiscale beaucoup plus importante quasiment d'une année à l'autre.
2. Mettre en place une pratique fiscale qui soit aussi appliquée de manière transparente et uniforme. Je m'explique. Vous remplissez votre feuille d'impôts et vous avez des instructions générales concernant la déclaration d'impôts des personnes physiques, dont sous le code 6.110: "Déduction sociale pour enfants". Si vous suivez à la lettre cette directive, eh bien, vous n'allez pas avoir de déduction sociale possible. Puisque votre enfant est majeur, vous ne pouvez plus avoir de déduction sociale pour enfants. Mais ça, ce n'est malheureusement pas le cas de tout le monde. C'est le cas de celui qui n'ira pas plus loin que cette directive, qui fera le bon soldat, qui remplira sa feuille d'impôts. Et vous avez celui qui connaît peut-être un avocat ou un fiscaliste qui va l'aider à faire sa feuille d'impôts. Lui va aller au Service cantonal des contributions et va obtenir les 50% de déduction sociale pour enfants. On voit bien qu'ici il y a une inégalité de traitement entre celui qui va être le bon soldat et celui qui va s'adjoindre les services de professionnels. Ça, c'est quelque chose qui ne fonctionne pas.
3. Avec ma collègue Francine Defferrard, on vous propose un modèle bernois. Les Bernois ont eu une bonne idée en pratique fiscale pour cet objet-là en disant que finalement les pensions alimentaires ou les prestations en nature qui sont versées par le parent contributeur donneront droit à une déduction sociale pour enfants totale. On n'a pas oublié non plus celui qui a l'enfant sous son toit, donc le parent hébergeur: lui pourrait avoir aussi une déduction pour aide. Donc, le système bernois nous paraît assez judicieux. En tout les cas, il mettrait fin à une pratique cantonale, dans le canton de Fribourg, qui ne donne pas satisfaction.

Chers et chères Collègues, ce serait assez bien qu'on puisse corriger ceci et je vous demande donc d'accepter cette motion.

Dorthe Sébastien (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Mon lien d'intérêt est celui d'être confronté aux règles juridiques en matière matrimoniale dans le cadre de mon activité d'avocat et plus particulièrement en lien avec les fameuses pensions à payer ou à recevoir. Je débiterai cette brève intervention en remerciant de manière appuyée nos collègues co-motionnaires Collomb-Defferrard pour créer enfin ce débat longtemps demandé par des parents désabusés par le système fiscal en place.

En effet, je ne sais pas combien de fois j'ai entendu un ou une débiteur/trice de pension pour enfant tout d'abord mineur, lorsque ce même enfant devient majeur, me dire: "Maître, c'est la soupe à la grimace. Non seulement je suis imposé sur les allocations familiales que je perçois, mais en plus, je ne peux plus déduire les pensions que j'honore pour l'enfant majeur". Ce changement de régime fiscal, au moment où l'enfant devient majeur, est difficilement compréhensible. Indépendamment des déductions fiscales en place actuellement et lorsque la situation est déjà fortement tendue entre les futurs ex-époux, ce point embrase le conflit préexistant. On va nous dire que cette motion crée potentiellement d'autres problèmes, mais nous

sommes d'avis qu'ils sont mineurs et surmontables par rapport aux avantages de rendre cohérent un système de déductions tant pour les enfants mineurs que majeurs et de légaliser intégralement les déductions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je ne connais par ailleurs aucun système fiscal parfait, mais évitons que le système continue à être difficilement compréhensible pour les papas et les mamans qui doivent payer des pensions.

Par conséquent, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra quasi à l'unanimité cette motion.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Tout d'abord, je signale n'avoir aucun lien d'intérêt à déclarer en lien avec cette motion.

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est pour vous faire part du profond désaccord du groupe socialiste avec la motion déposée. La proposition d'accorder la déduction sociale pour un enfant majeur entièrement à la personne qui verse des pensions alimentaires n'est en rien une solution. Il est nécessaire d'adapter nos lois à la réalité mais pas de n'importe quelle manière. Lorsque les parents vivent séparés, cette solution bernoise aboutirait à accorder le 100% de la déduction au parent qui paie des pensions alimentaires et à retirer toute déduction au parent qui fait ménage commun avec son enfant majeur et qui ne paie pas de pension. La pratique actuelle dans le canton de Fribourg est d'accorder 50% à chacun des parents, si l'enfant vit principalement chez l'un des deux et que l'autre paie des pensions alimentaires.

Premièrement, nous rejoignons les inquiétudes du Conseil d'Etat concernant la motion. Elle ne prend pas en compte l'entretien fourni par le parent avec qui l'enfant vit. Le parent en ménage commun avec l'enfant perdrait, avec l'acceptation de cette motion, le droit à cette déduction sociale pour un enfant dont il s'occupe et qu'il entretient. Il est incohérent, du point de vue de la charge d'entretien de l'enfant, d'accorder la totalité de la déduction au parent qui paie des pensions alimentaires. En effet, cette proposition ne prend pas du tout en compte le fait que le parent chez qui vit l'enfant majeur entretient également cet enfant, en le nourrissant, en lui payant certaines activités et en s'occupant de lui.

La motion pose ensuite des problèmes du point de vue de l'égalité. Lorsque les parents sont séparés, les enfants majeurs vivent actuellement en majorité chez leur mère. C'est alors les femmes qui vont principalement être touchées. Il est vital d'accorder au moins une partie de cette déduction au parent qui vit la majorité du temps avec son enfant majeur, car dans le cas de ménage commun, le parent vivant avec l'enfant majeur contribue aussi à son entretien. Peut-être pas par une contribution d'entretien, mais par toutes les prestations en nature qu'il effectue dans le cadre de l'entretien de son enfant. Cette motion aurait alors un résultat néfaste et prêterait principalement les femmes. Il faut surtout ne pas oublier que cette déduction sociale par enfant majeur se justifie par le fait que les parents participent encore à l'entretien de l'enfant. A ce titre, il est impossible de considérer que seulement le parent qui verse des pensions alimentaires entretient son enfant majeur. Je pense que tout le monde ici peut s'accorder pour dire qu'un parent qui fait ménage commun avec son enfant participe également, en grande partie, à l'entretien de son enfant majeur, simplement d'une autre manière.

L'acceptation de cette motion serait négliger tout l'entretien fourni en nature par le parent vivant en ménage commun avec son enfant majeur, raison pour laquelle il est impensable pour nous d'accorder la déduction entièrement à la personne qui paie une contribution d'entretien.

Le groupe socialiste est fermement opposé à cette motion, parce qu'on négligerait tout l'entretien en nature que fournit un parent qui vit avec son enfant et parce que ce seraient principalement les femmes qui seraient prétéritées. Nous vous invitons à refuser cette motion.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe SVP/UDC.

Ich habe keine Interessenbindung in dieser Sache.

Wir haben in unserer Fraktion die Motion unserer Kollegen Defferrard und Collomb eingehend diskutiert.

Wir sind ebenfalls der Ansicht, dass nicht jedes erdenkliche Lebensmodell durch den Gesetzgeber geregelt werden kann. Die entsprechende Nuancierung der Steuerbehörde auf mögliche individuelle Situationen mit Einbezug der jeweiligen Scheidungsvereinbarungen empfinden wir als pragmatisch.

Das angesprochene Merkblatt Nr. 12 des Kantons Bern zeigt zudem das Vorgehen in angesprochenen Fällen auf, mehrere Kantone orientieren sich daran. Aus diesem Grund leuchtet uns die Schlussfolgerung nicht ein, auf eine Gesetzesanpassung zu verzichten, wenn die Grundlagen doch vorhanden sind und, wie der Staatsrat sagt, nuanciert umgesetzt werden.

Wir können also mit einfachen Massnahmen in diesem spezifischen Bereich eine Korrektur der Gesetzgebung vornehmen und Ungleichheiten beseitigen und stehen zur Gleichheit von Mann und Frau bei der Betreuung der leiblichen Kinder.

Aus diesen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei mehrheitlich diese Motion unterstützen.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance de la motion, qui demande l'introduction d'une déduction fiscale pour la pension alimentaire versée à un enfant majeur, dans la situation de couple séparé ou divorcé. Il apparaît dans la réponse du Conseil d'Etat que la

contribution d'entretien pour enfant majeur n'est pas déductible. La demande des motionnaires équivaut donc à vouloir attribuer automatiquement 100% de la déduction sociale pour enfant au parent qui verse la contribution d'entretien. Selon la réponse du Conseil d'Etat, cette déduction sociale est déjà partagée entre les deux parents lorsqu'il y a garde partagée ou selon des accords entre parents. Il nous paraît par contre incorrect d'attribuer automatiquement la déduction sociale pour enfant majeur au parent qui verse la contribution d'entretien. Le parent qui s'occupe régulièrement de l'enfant contribue aussi à l'entretien de l'enfant et, très souvent, d'une façon bien plus importante. S'il peut profiter de la contribution de l'autre parent pour l'entretien de ses enfants, il se trouve à devoir affronter une multitude d'autres charges, sans compter le temps que le parent consacre à son enfant, aussi s'il est majeur. Ce travail domestique et familial est fourni gratuitement.

Nous sommes conscients qu'il existe de très nombreuses situations qui demandent parfois de tenir compte de situations individuelles complexes et le Service des contributions doit en tenir compte, mais il serait très dangereux d'introduire la règle selon laquelle c'est le parent qui verse la contribution d'entretien qui peut systématiquement profiter de la déduction sociale.

N'oublions pas que 93% de tous les ménages fribourgeois composés d'un adulte avec un ou plusieurs enfants sont tenus par des femmes et que ce type de ménage, selon le rapport sur la pauvreté de 2016, affiche un taux de pauvreté de 16% contre 3% en moyenne cantonale. Cette motion attaque principalement le revenu des femmes, elles qui, en moyenne suisse, gagnent 19% de moins que les hommes, elles qui assument en moyenne les deux tiers de la prise en charge des enfants et des tâches domestiques, elles qui souvent baissent leur temps de travail pour s'occuper des enfants, ce qui non seulement baisse leur revenu, mais aussi leur retraite. C'est encore elles qu'on veut empêcher de déduire les charges sociales pour enfants adultes sur le revenu.

Nous disons non à ces conditions. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s refusera, à sa grande majorité, cette motion.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mes liens d'intérêts sont les mêmes que celles du député Sébastien Dorthe, à savoir que j'exerce la profession d'avocat et que je suis, avec cette activité, confronté régulièrement à des questions fiscales dans le cadre de procédures matrimoniales. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Notre groupe prend note de la pratique existante en matière de répartition des déductions sociales pour enfant majeur lorsque les parents ne vivent plus ensemble. Il n'en demeure pas moins que pour Le Centre, la situation actuelle n'est pas satisfaisante et une intervention législative est nécessaire. Tout d'abord, la pratique actuelle selon laquelle le débirentier des contributions d'entretien en faveur de l'enfant majeur peut solliciter la moitié de la déduction sociale pour enfant est inconnue de la très grande majorité des contribuables tant et si bien que la majorité d'entre eux ne la demandent pas. Comme l'a relevé le motionnaire Eric Collomb, la déclaration d'impôts ne contient aucune rubrique qui attirerait l'attention du contribuable sur cette faculté et le manuel contenant les instructions générales sur la déclaration d'impôts est tout simplement muet sur la question. Ces lacunes sont inacceptables. Si, comme le veut l'adage, nul n'est censé ignorer la loi, il n'en va pas de même de la pratique. Il faut donc codifier la pratique pour qu'elle soit connue du contribuable. Mais il ne faut pas s'en contenter, il faut également l'améliorer, dans la mesure où la pratique actuelle est clairement insatisfaisante. Il n'est en effet pas équitable que, par exemple, le parent qui assume financièrement l'intégralité du coût de l'enfant aux études, soit environ 17 000 à 18 000 frs par année, ne puisse fiscalement déduire qu'une moitié de la déduction sociale, soit entre 3500 et 4250 frs par année suivant la situation financière. Ceci est d'autant moins équitable que l'autre parent, avec lequel l'enfant vit et qui doit certes aussi pouvoir bénéficier d'une déduction fiscale, vu que la prise en charge d'un enfant ne se limite pas aux seules contributions d'entretien, bénéficie lui, en plus de cette autre moitié de la déduction sociale, du splitting familial et est ainsi imposé au taux de 50% de ses revenus. Celui qui paie plus est donc ici clairement défavorisé et en termes fiscaux, cela n'est pas juste. Il faut donc réviser la loi sur ce point en s'inspirant, comme le préconisent les motionnaires, du modèle bernois ou même du modèle fédéral, qui accordent l'intégralité de la déduction sociale aux débiteurs de la contribution et une autre déduction pour aide à l'autre parent, qui bénéficie lui encore en plus du splitting. Il ne s'agit donc pas de négliger totalement la personne avec laquelle l'enfant vit. On va aussi lui accorder une déduction pour aide, mais la déduction sociale doit revenir à celui qui verse la contribution d'entretien. Bien évidemment, dans le système qui serait mis en place, ni l'un ni l'autre des parents ne devra pouvoir déduire plus que ce qu'il n'assume. La modification de la loi est donc nécessaire, mais elle est périlleuse car il faudra veiller à ne prêter aucune famille en légiférant. Il faudra que la loi soit applicable non seulement à la situation où l'enfant majeur vit exclusivement chez un parent, mais aussi lorsqu'il vit chez les deux parents à 50%. La loi devra donc rester suffisamment générale et abstraite, comme elle doit en réalité toujours l'être, ce afin de permettre une certaine appréciation dans son application, pour tenir compte du pléthore de situations qu'il y aura à traiter.

Sous ces considérations, le groupe Le Centre, quasi à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette motion et vous invite à l'accepter.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime à titre personnel et n'ai aucun lien d'intérêt particulier avec cet objet.

Vouloir rectifier une injustice en en créant d'autres, est-ce juste? C'est une vaste question. Dans leur motion, nos collègues Collomb et Defferrard souhaitent corriger ce qui leur paraît une injustice et ainsi aider les parents contributeurs, c'est-à-dire

ceux qui paient une pension alimentaire pour leur enfant devenu majeur, pension alimentaire qu'il ne leur est plus possible de déduire de leur revenu. Nos collègues soutiennent que ces mêmes parents contributeurs n'ont plus droit aux déductions fiscales pour enfant alors que le Conseil d'Etat indique dans sa réponse qu'ils ont droit à 50%. Il semble donc que cette situation injuste ne le soit pas tout à fait dans les faits ou du moins qu'elle tende à s'améliorer. Ce qui pourrait par contre créer d'autres injustices serait le fait d'octroyer les 100% des déductions fiscales pour le parent contributeur, comme l'évoque le Conseil d'Etat. Nous aurions donc un parent contributeur qui aurait droit aux déductions fiscales pour enfant, puisqu'il s'acquitte des pensions alimentaires. Et le parent hébergeur dans ce cas? Aurait-il lui aussi droit aux déductions fiscales pour enfant, puisqu'il l'héberge et le nourrit? Serions-nous alors devant un 150% de déductions fiscales et pourquoi seulement un 50% pour le parent hébergeur? Serait-il moins fragilisé financièrement que le parent contributeur par cette séparation ou ce divorce? Voici les questions qu'il faudrait se poser dans le cas de parents séparés ou divorcés. Et quid, chers Collègues, du traitement de parents mariés qui subviennent aux besoins d'un enfant majeur? Dans un souci d'égalité de traitement et en poursuivant cette logique, on devrait alors s'imaginer un réajustement des déductions fiscales pour les enfants majeurs de parents mariés, à la hauteur de ce qui sera accordé dans le cas de figure précédent. Il est clair dans ce cas qu'aucune forme de constellation familiale ne doit être discriminée du point de vue fiscal.

En conclusion, chers Collègues, ce qui à première vue semblait une très bonne idée, se révèle être peut-être une fausse bonne idée. Pour toutes ces raisons, et en tenant compte des pratiques fiscales actuelles du canton, qui se veulent pragmatiques et adaptées à l'évolution de la société, je vous invite, à l'instar du Conseil d'Etat, à refuser cette motion.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'ai suivi avec attention les débats, qui sont très intéressants. Je suis souvent consulté par des personnes qui connaissent ces problèmes ainsi que la non-déductibilité de la pension pour leurs enfants, certes majeurs, mais qui font des études ou qui ne sont pas autonomes financièrement. Je crois que les motionnaires voient juste. Il y a un réel problème fiscal en la matière et je voulais rebondir sur les propos de M. Morel. Je crois qu'il cite parfaitement le cas de figure et la problématique. Un autre élément, c'est qu'on n'a pas parlé de la capacité contributive. C'est vrai que pour un père ou une mère de famille qui doit subvenir à raison de 18 000 ou 20 000 frs pour un enfant majeur par année et qui ne peut pas les déduire, ça peut poser des problèmes pour lui personnellement. J'ai connu des cas où ces personnes devaient vivre de façon extrêmement modeste pour subvenir à l'éducation de leur enfant majeur. C'est une situation qui n'est pas acceptable et la déductibilité doit être accordée.

J'aimerais aussi insister sur un autre élément. L'enfant majeur doit remplir une déclaration d'impôts et est imposable sur ses autres revenus. On pourrait par exemple avoir un enfant majeur qui est à l'Université mais qui a un job accessoire. Je préconiserais donc la déductibilité entière des pensions en faveur des enfants majeurs chez celui qui les paie. Par contre, l'enfant majeur devrait les imposer et serait soumis fiscalement là-dessus, ce serait une solution d'équilibre.

Par rapport à l'autre parent, souvent la maman, où l'enfant majeur réside ou va dormir en principe, je crois que cette personne doit avoir le splitting - ça été dit par M. Morel - ou tout du moins doit continuer d'obtenir une déduction pour soutien de l'enfant majeur.

Donc moi je suis favorable à cette modification législative et fiscale, car nous devons résoudre ce problème important.

Defferrard Francine (Le Centre/Die Mitte, SC). De par le droit fédéral, la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), les cantons disposent d'une très faible marge de manoeuvre en matière d'impôts cantonaux directs. Les déductions sociales sont l'une des compétences justement résiduelles les plus importantes en faveur des cantons. Dans la situation que nous discutons aujourd'hui, l'enfant majeur ne paie pas d'impôts sur les contributions d'entretien qu'il perçoit de ses parents dans la mesure où il est en formation. Le parent qui les verse, lui, ne peut pas les déduire de son revenu - ça, c'est la loi fédérale qui le dit, tant la LIFD que la LHID - alors qu'il pouvait le faire quand son enfant était mineur. Cela vaut donc tant au niveau fédéral que cantonal, partout en Suisse.

Au niveau fédéral, on a l'article 35 alinéa 1 lettres a et b de la LIFD, donc la loi sur l'imposition fédérale directe, qui prévoit deux sortes de déductions possibles dans notre situation:

- > l'une pour le parent payeur qui verse les contributions les plus élevées, à savoir une déduction sociale pour enfant;
- > l'autre pour le parent hébergeur, à savoir une déduction pour personne à charge.

Dans les deux cas, la somme de la déduction est de 6500 frs et s'agissant du parent hébergeur, à condition que son aide atteigne au moins le montant de la déduction. Le canton de Berne prévoit un système binaire similaire dans sa législation cantonale avec une déduction pour enfant et une autre déduction pour aide. Les avis des groupes PS et VEA sont totalement erronés au niveau factuel et il n'est nullement question de supprimer une déduction par rapport aux parents, souvent femmes, hébergeurs. Il n'y a aussi aucune problématique de capacité contributive par rapport à cette situation. Notre législation cantonale ne va pas dans ce sens-là et ne connaît pas ce système binaire. Si on se réfère à la circulaire fédérale n° 30, circulaire applicable dans le domaine de l'imposition des familles, elle tient sur 41 pages. La notice 12 du canton de Berne tient sur 5 pages. J'ai

parcouru - je ne suis pas la seule - les instructions générales pour la déclaration d'impôts 2021 des personnes physiques; la rubrique "Code 6.110 "Déduction sociale pour enfant", page 33, contient deux phrases explicatives. Je vous les lis:

"La déduction est accordée pour chaque enfant mineur né pendant les années 2004 à 2021 ou pour chaque enfant faisant un apprentissage ou des études, qui est à la charge exclusive du contribuable. Est considéré comme enfant le propre enfant du contribuable ou l'enfant adopté et placé en vue d'adoption chez le contribuable."

La pratique exposée dans la réponse du Conseil d'Etat n'est communiquée publiquement nulle part. En particulier pas dans les instructions générales. Elle n'est pas connue des contribuables. Cette pratique est par ailleurs entièrement laissée à la libre appréciation des agents de l'administration fiscale et, le cas échéant, dépend de l'accord de l'autre conjoint, cela avec de potentiels traitements inégaux entre contribuables. Les modes de vie évoluent. Les législations fédérales et bernoises notamment tiennent compte de cette évolution et confèrent des droits à des déductions sociales pour les enfants majeurs. Il y a deux déductions, soit la déduction pour aide, soit la déduction sociale pour enfant à charge. Il s'agit désormais donc de clarifier la situation au niveau de notre canton, de tenir compte de cette évolution et d'ancrer dans la loi deux déductions pour chacun des deux parents, les montants de ces déductions devant être fixés dans le cadre de la mise en oeuvre de la motion, que je vous invite à soutenir.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je ne vais pas reprendre tous les éléments et explications. Je me permets de simplement reprendre la première intervention, celle de M. le Député Collomb, qui résume en trois objectifs: réduire la pression fiscale sur le parent payeur, uniformiser l'information et s'inspirer du modèle bernois. M^{me} la Députée Defferrard vient de le dire: le fait qu'une personne versant des pensions alimentaires ne puisse plus les déduire quand l'enfant devient majeur est une réalité suisse. L'enfant majeur lui-même n'est évidemment pas imposé sur ses pensions alimentaires, c'est l'autre côté de ce dispositif et de ce système. A partir de ce moment, il y a un soutien qui est donné, avec la déduction pour enfant. Concrètement, à Fribourg, le Service des contributions applique un système identique dans son esprit, dans sa force, à la solution bernoise. Donc, s'inspirer des Bernois, oui, on l'a déjà fait, mais on le fait avec une possibilité et ça, ça correspond à notre loi cantonale actuelle sur l'impôt direct cantonal, qui permet au 36 alinéa 3 de, en quelque sorte, verser le montant de la déduction pour enfant proportionnellement lorsque la charge est assumée par plusieurs contribuables. Mais la charge, ce n'est pas seulement la pension alimentaire, ça été relevé, mais aussi des soutiens en nature que peut donner l'autre personne. Par principe, nous mettons du 50/50 actuellement. Une convention de divorce peut prévoir encore autre chose. Donc une solution très flexible, qui tient compte de la réalité des parents et de la situation des personnes concernées par cette solution.

Concrètement, nous avons déjà cette déduction sociale pour enfant majeur aux deux personnes qui sont concernées, avec encore un avantage qui est de tenir compte des situations familiales complexes que nous avons aujourd'hui. Je passe sur la famille traditionnelle, mais je pense à tout ce qui est séparations, recompositions, avec des situations où on doit pouvoir conserver cette flexibilité.

Ce qui est vrai, c'est qu'on ne le sait pas. La notice bernoise est claire, disponible et accessible aux contribuables de ce canton. Chez nous, la pratique du Service des contributions n'est connue que si on réclame ou, comme plusieurs d'entre vous l'ont dit, si on est spécialiste en la matière. Je m'engage ici, solennellement, à exiger et à réaliser immédiatement une notice fribourgeoise, qui informe les personnes de cette possibilité de la déduction sociale pour enfant majeur, que l'on puisse avoir accès à l'information, indépendamment d'une réclamation ou d'une connaissance professionnelle particulière. Je pense que la réalisation d'une notice qui donne ces informations telles qu'elles sont pratiquées dans le canton comble la lacune principale sur laquelle les motionnaires ont mis le doigt.

En revanche, si on veut s'inspirer des Bernois, il ne faut surtout pas le faire au niveau de la loi. Cela, à ma connaissance, pratiquement aucun canton ne l'a fait. On est resté au niveau d'une notice pour conserver la flexibilité et pouvoir, le cas échéant, selon les cas, aider les personnes ou pouvoir répartir en quelque sorte la déduction sociale sur plusieurs contribuables. On le perd. Si on suit les motionnaires, la motion est précise, on reprend le texte qui dit simplement que le parent séparé, divorcé ou non marié a droit, parce qu'il verse la pension alimentaire, aux 100% de la déduction. Du coup, l'autre parent, la maman par exemple, n'y a plus droit. La solution bernoise, comme la solution de la pratique fribourgeoise, permet de tenir compte non seulement du versement de la pension alimentaire, tel que cela a été dit, mais également de la prestation en nature que l'autre conjoint ou ex-conjoint assure à l'enfant, qui n'est peut-être pas chez celui qui verse la pension mais évidemment chez l'autre personne – une situation qui est donc réglée mais pas connue.

Et si on s'inspire de la solution bernoise, il faut aller jusqu'au bout. On parle de déduction sociale pour enfant et de déduction pour aide. Au niveau de la Confédération, ces deux déductions sont du même montant, soit 6500 frs. Donc, on peut dire que l'un des deux parents a la déduction pour enfant, l'autre la déduction pour aide. Dans le canton de Berne, c'est d'autres montants également. Chez nous, le montant de la déduction sociale pour enfant, c'est 8500 frs, voire 9500 frs à partir du troisième enfant. Mais la déduction sociale pour personne à charge, c'est 1000 frs. Donc on ne va pas donner l'entier d'un côté et 1000 frs de l'autre. Pouvoir de nouveau répartir à 50/50, c'est une solution qui est plus proche de la réalité vécue par les

personnes. Là aussi, l'idée, si on s'inspire de la solution bernoise - et aussi celle de la Suisse -, c'est d'avoir un certain équilibre aussi dans le montant qui est versé et pas simplement de diviser les choses. Notre solution fribourgeoise en tient compte.

Je propose simplement d'aller jusqu'au bout de la démarche, d'appliquer chez nous une notice qui fixe ces éléments-là, mais aussi de s'inspirer de la solution bernoise, qui ne fixe rien au niveau de la loi, pour rester flexible et pouvoir répondre aux vraies conditions de vie et de famille qui se passent chez nous, qui sont souvent complexes, toujours plus complexes. Vous avez cité aussi la notice suisse de quelque 50 pages, qui est complexe et qui montre toute la diversité. Cette notice fédérale est nuancée par des arrêts du Tribunal fédéral. C'est vous dire si les choses peuvent être difficilement écrites simplement dans la loi. Si nous disons oui à cette motion, que faire avec la loi sur les impôts cantonaux directs, qui prévoit la proportionnalité? Evidemment qu'on est en parfaite contradiction. Donc, on risque de perdre cet avantage, également pour les enfants mineurs, ce qui serait évidemment encore d'autant plus catastrophique. Soit alors on prévoit une double déduction pour chacune des personnes. Mais à ce moment-là, on crée l'inégalité de traitement avec les familles traditionnelles, où on n'aura qu'une déduction et non pas deux déductions. Donc, ce n'est pas une solution de croire qu'on règle cette situation avec cette motion et ce simple article qu'on mettrait au niveau d'une loi. L'expérience suisse et l'expérience bernoise, puisque c'est celle qui inspire nos motionnaires, montrent au contraire qu'il faut rester flexible et pouvoir tenir compte de la situation des personnes, qu'il faut donc le faire au niveau d'une notice et non pas d'une loi. Monsieur le Président, je termine en m'engageant formellement à l'élaboration, à la publication et à la diffusion auprès de tout un chacun d'une notice fribourgeoise, qui ainsi reflètera notre pratique, qui, à mon sens, tient compte de la situation des familles. Je vous invite à refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 63 voix contre 36. Il y a 3 abstentions.

Ont voté Oui : Total 63

Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP)

Ont voté Non : Total 36

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP)

Se sont abstenus : Total 3

Ingold François (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-100

Investissements bruts cantonaux : Pourquoi de telles différences systématiques entre les budgets et les comptes ?

Auteur-s:	Dafflon Hubert (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) Wicht Jean-Daniel (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	09.07.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1747</i>)
Développement:	09.07.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1474</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.12.2021 (<i>BGC février 2021, p. 506</i>)

Prise en considération

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je prends effectivement la parole en tant que co-postulant avec Jean-Daniel Wicht.

Si je me remémore les sept dernières années par rapport aux comptes de l'Etat de Fribourg, si je devais les résumer, je dirais ceci: très bons au niveau des résultats, très bons au niveau de la gestion, à améliorer au niveau du suivi des investissements. C'est chaque année qu'on répète les mêmes choses. Pour preuve, cela ressort des contrôles que fait l'IDHEAP, l'Institut de hautes études en administration publique, qui vérifie systématiquement les cantons suisses et la Confédération concernant leur bonne gestion financière des deniers publics, d'une façon générale. Fribourg est régulièrement tout devant avec un 5.9 pointé, beaucoup de 6 et un 4 pour la gestion de ses investissements. C'est dans ce sens-là que, avec le collègue Wicht, nous avons décidé de soumettre ce postulat au Grand Conseil. On constate année après année, depuis dix ans, de grandes différences entre les montants mis au budget et les montants dépensés effectivement. Normalement, ça devrait se compenser sur une longue période telle que 10 ans. C'est normal qu'on ne peut pas être toujours à niveau, il devrait y avoir des années où on dépasse légèrement, des années où on est légèrement en-dessous. Systématiquement depuis 10 ans, il y a un écart très important. En 2020, cet écart était de 55 millions avec un écart de 30%. On se pose la question pourquoi, alors qu'on fait des plans de relance économique, qu'on veut donner une nouvelle dynamique à l'économie, on met des montants à disposition et les montants votés ne sont pas dépensés. Vous me direz que c'est peut-être mieux de ne pas trop dépenser que l'inverse, je suis d'accord aussi avec vous. Néanmoins, du moment qu'on décide certaines choses, il faut aller jusqu'au bout. Ce postulat demande maintenant ceci: on veut connaître les raisons. On veut savoir pourquoi durant 15 années, il y a une si grande différence entre les montants que nous votons pour les investissements et les montants qui sont effectivement dépensés. Est-ce que l'Etat engage d'autres projets qu'il n'arrive pas suivre? On peut se poser la question au niveau des chefs de projets. Beaucoup de ces projets dont on parle sont des projets liés aux constructions et au génie civil des routes. D'ailleurs, on veut uniquement se concentrer dans ce postulat sur les investissements propres de l'Etat de Fribourg et non pas les subventions qu'il octroierait au niveau des communes, que les retards soient vraiment à trouver au niveau cantonal. Est-ce que des projets peu aboutis ont été présentés au Grand Conseil et finalement pas retenus dans le temps? Ce sont toutes les questions que nous nous posons. Est-ce qu'éventuellement nous avons aussi perdu des subventions communales, des participations communales ou des subventions fédérales avec ces différents retards?

En résumé, je pense que nous souhaitons et nous saluons aussi le fait que le Conseil d'Etat entre en matière par rapport à ce postulat. L'idée de ce postulat, c'est de créer une certaine ouverture, d'analyser les choses et c'est un esprit constructif pour permettre d'améliorer le suivi des investissements et la bonne gestion des fonds publics.

Avec ces quelques paroles, je vous recommande de voter positivement ce postulat.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'interviens au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et je cite mon lien d'intérêt: je suis président de la Commission des finances et de gestion, qui, année après année, examine comptes et budgets d'investissements.

Les différences constatées par nos collègues députés Dafflon et Wicht sont exactes et éloquentes. Effectivement, dans notre canton, nous votons beaucoup d'investissements propres, peut-être trop, mais nous avons hélas des difficultés à les mettre en oeuvre. Et encore, pour certains, nous avons eu des dépassements de crédits beaucoup trop importants. Institutionnellement,

cela ne va pas. La question en lien avec le degré de maturité des projets est tout à fait légitime et le rapport devra y répondre de façon détaillée. La détermination des ressources nécessaires pour la gestion des investissements est primordiale pour l'avancement et la conduite des projets. En ce sens, l'octroi de mandats externes intégrés dans les budgets d'investissements est une piste intéressante et probablement nécessaire. Le rapport devra nous donner des explications en la matière, avec la vision actuelle du Conseil d'Etat. Enfin, la durée des procédures est influencée par les oppositions et les recours et leur traitement. Le Conseil d'Etat le reconnaît à juste titre dans sa réponse. Dans le cadre du rapport, nous souhaiterions obtenir les informations en lien avec les oppositions, qui sont la plupart du temps probablement fondées et légitimes. Mais qui forme le plus souvent ces oppositions? Quelle durée de traitement doit-on compter en moyenne? Quelles sont les coûts externes, voire internes en la matière pour les traiter?

Le groupe PLR/PVL trouve le postulat intéressant et nécessaire et soutiendra sa transmission au Conseil d'Etat.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). J'ai entendu l'intervention du collègue Dafflon et elle m'a interpellé, parce qu'il nous a dit: "Pour le compte de résultats on est bons, pour le compte de fonctionnement on est très bons, et aux investissements on est mauvais." Si je me réfère à l'ancien directeur des finances, dont on a beaucoup parlé ces derniers jours, il avait tendance à dire: "J'aimerais investir, mais les investissements ne sont pas prêts." Les raisons ou les pistes évoquées sont justes, mais il y en a une parmi d'autres que sont les mesures d'économie qui font qu'en interne l'administration n'a pas les moyens de préparer les investissements. Il y a des investissements qui demandent quand même une grande préparation interne. Et évidemment si on n'a pas octroyé ces postes à l'interne ou réorganisé les EPT de manière à avoir les gens là où on en a besoin, c'est clair que ces investissements ne sont pas prêts. Donc on est très bons au fonctionnement, on n'a pas engagé de monde, mais après, évidemment, on ne peut pas avancer avec les projets qui figurent quand même dans la liste des investissements aussi. Surtout en période électorale, on promet de nombreuses routes alors après, ça fait beaucoup de choses. Donc, ce sont un peu les deux côtés d'une même médaille. Si vous serrez la vis au fonctionnement, vous n'avez plus de quoi investir après. Ce qu'on espère tous, c'est qu'à l'avenir le canton de Fribourg saura quand même un peu investir. Il en a pris le chemin ce matin, en votant certains mandats.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je prends ici la parole pour le groupe de l'Union démocratique du centre. Notre groupe a pris connaissance du postulat de nos collègues Dafflon et Wicht. Les différentes demandes de nos collègues sont des plus légitimes. Notre canton n'avance plus, on ne compte plus le nombre de chantiers en attente ou non réalisés. Au-delà des conseils et des raisons du manque de réalisations - j'aurais aimé que M. Steiert soit là -, la nouvelle DIME (anciennement: DAEC), qu'on pourra bientôt appeler Direction de l'immobilisme, doit maintenant prendre des mesures claires et efficaces pour enfin faire avancer ces dossiers pour le bien de la population et de notre économie.

Vous l'avez compris, nous soutiendrons donc à l'unanimité ce postulat et nous serons très attentifs au rapport et aux propositions d'améliorations qui seront formulées.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Sénat de l'Université. Je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe socialiste.

Le Conseil d'Etat nouvellement constitué doit effectivement montrer aujourd'hui qu'il a une véritable vision d'investissement pour ce canton, car il est essentiel que celui-ci dépense l'argent qu'il a pour des infrastructures d'avenir pour ce canton. C'est important que, du moment qu'il a des budgets qui sont prévus à cet effet, ces montants soient dépensés.

Le canton et le Conseil d'Etat doivent cesser la politique des petits pas. On a les reins suffisamment solides pour investir dans tout ce qui est infrastructures. C'est quelque chose qui est essentiel, qui plus est si on a le budget.

Il faut constater qu'aujourd'hui le parc immobilier du canton de Fribourg semble sous-entretenu et d'autant plus le parc immobilier de l'Université de Fribourg, qui est véritablement problématique, puisqu'il n'a pas été entretenu pendant de nombreuses années. Maintenant, il nous faudra investir massivement pour que l'on bénéficie d'infrastructures un tant soit peu correctes pour les étudiants. Je crois que c'est quelque chose pour laquelle il faut maintenant sonner l'alarme. C'est à mon sens essentiel qu'il ne faut pas attendre qu'un nouveau plafond ou un faux plafond à l'Université s'effondre comme cela a été le cas à Miséricorde l'année passée, pour investir et entretenir ces bâtiments.

L'autre chose qui est essentielle, c'est qu'il nous faut vérifier que l'on ait les ressources humaines suffisantes au sein des départements qui gèrent ces projets de bâtiments et d'infrastructures. En ce sens, il est plus que souhaitable que ce postulat soit accepté et nous accepterons ce postulat, mais il est plus que nécessaire d'avoir aussi un comparatif avec les cantons voisins pour voir le nombre d'employés que l'on a qui doivent s'employer sur ces projets-là, par rapport au budget d'investissements. Il faut que l'on ait suffisamment de personnes, de ressources humaines dans nos services liés aux bâtiments pour pouvoir dépenser ces budgets prévus.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'accepter ce postulat, avec la nécessité bien-entendu de bénéficier de suffisamment de ressources humaines pour dépenser ces budgets et d'investir pour un canton d'avenir.

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Die Fragestellungen der Postulanten zielen in die richtige Richtung, um den bestehenden Investitionsprozess zu evaluieren und allenfalls zu optimieren. Zusätzlich zu den grossen Differenzen zwischen Investitionsvoranschlag und Investitionsrechnung gibt es auch Projekte, die es gar nicht auf die Investitionsliste schaffen.

Ich erwähne ein Beispiel:

Die Teilstrecke der Kantonalstrasse Tifers –Alterswil, eine Verbindung vom Senseunter- und mittelland ins Tourismusgebiet Schwarzsee, befindet sich seit Jahren in einem katastrophalen Zustand. Zudem besteht ein hohes Gefahrenpotenzial für den Langsamverkehr. Ein entsprechendes Sanierungsprojekt wurde über Jahre verschoben und verzögert; dies auf Grund von Finanzen, Umgestaltung oder Erweiterung des Projektes, Wechsel von Projektverantwortlichen, fehlenden deutschsprachigen Personalressourcen oder Abklärungen mit Grundeigentümern.

Wenn dann die jeweilige kantonale Investitionsrechnung mit hohen Reserven auf Grund von nichtgetätigten Investitionen abschliesst, kann schon mal ein gewisses Unverständnis und Unmut bei der lokalen Bevölkerung und den Behörden aufkommen.

Wir sind überzeugt, dass eine transparente Analyse und Auswertung der überhöhten bzw. nicht getätigten Investitionsprojekte für künftige Investitionsperioden Optimierungen in der Planung und im Prozessablauf ergeben werden; und dies nicht nur in Bezug auf Strassenbau und -ausbau.

Die Fraktion Grünes Bündnis empfiehlt das vorliegende Postulat einstimmig zur Annahme.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Les auteurs de ce postulat reviennent sur le fait qui est constaté d'année en année par la Commission de finances et de gestion, dont je fais partie, en questionnant les écarts entre le budget et le compte des investissements. En effet, en 2020, 55 millions n'ont pas été dépensés par rapport au budget. En 2019, il s'agissait de 24 millions, en 2018 de 28 millions, en 2017 de 58 millions, en 2016 de 25 millions et 2015 de 21 millions pour ne citer que ces années-là. Cela représente entre 10 et 30% d'investissements non réalisés.

Plusieurs questions sont posées quant au nombre de projets non réalisés ou abandonnés, à leur cause, à leur priorisation ou encore à l'impact sur la perte de subventions y relatives. Certaines pistes sont d'ores et déjà évoquées, notamment les retards de procédures, argument souvent utilisé dans le domaine public. La COVID-19 est aussi mentionnée, bien que le plus grand écart apparaisse en 2017.

Le groupe le Centre fait les constats suivants:

1. Les investissements sont un des moteurs-clé de l'activité économique de notre canton, tant en termes de carnets de commandes qu'en termes d'emplois.
2. Les projets de constructions et d'aménagements revêtent une grande importance pour nos citoyennes et citoyens.
3. Il est certes difficile de planifier des investissements soumis à des contraintes procédurales de plus en plus importantes, mais ce sont les impondérables bien connus lors de la planification.
4. Le Service des bâtiments traverse une crise de gouvernance de grande ampleur.
5. Un écart positif systématique est un mauvais signal, soit de planification, soit de gestion des projets.

C'est pourquoi le groupe Le Centre acceptera ce postulat à l'unanimité, en recommandant au Conseil d'Etat non seulement de trouver les causes de ces retards, mais d'y remédier le plus rapidement possible. Il ajoute une question supplémentaire: quel est le total des crédits d'investissements ouverts et non encore dépensés et depuis combien de temps sont-ils dans cet état-là?

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je ne serai pas plus long que la courte réponse que nous vous avons faite par écrit pour vous dire que nous acceptons ce postulat. Nous avons bien entendu l'analyse qui doit porter sur les retards qui peuvent apparaître en termes de procédure, de recours et de ressources également. Je mentionnerai quand même une autre cause, qui est celle d'être pris par des décisions qui ne dépendent pas tout simplement de l'Etat. L'ancien directeur de l'instruction publique peut prendre tout simplement l'exemple de la Tour Henri, où ce ne sont pas les montants qui nous ont freinés, ce n'est pas le budget, ce ne sont pas les ressources, ce ne sont même plus les procédures, mais simplement des décisions qui ne dépendent pas de nous. Pour vous dire, lors de la législature 2017-2021, les investissements bruts, en moyenne, atteignaient quelque 168 millions par année et le net a été à 132 millions en moyenne. On est conscients de cela. Dans la législature 2007-2011, c'était l'inverse. Il y a donc des explications des causes que nous vous présenterons en détail dans le rapport sur postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 100 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui : Total 100

Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2021-DFIN-54

Encouragements fiscaux conséquents pour l'utilisation des énergies renouvelables par les privés : adaptation de la pratique des autorités fiscales fribourgeoises (Rapport sur postulat 2020-GC-90)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
 Rapport/message: **30.11.2021 (BGC février 2021, p. 329)**

Discussion

Schmid Ralph Alexander (VEA/GB, LA). Die Fraktion Grünes Bündnis nimmt den Bericht zur Kenntnis und ist erfreut, dass der Staatsrat in beiden Punkten die Steuerpraxis ändern und darüber hinaus weitere Anreize schaffen will.

Bei der Nettobesteuerung der privaten Stromproduktion scheint die Sache klar, und die Besteuerung sollte nicht konträr zu den Anreizen und der Unterstützung bei der Installation von Photovoltaikanlagen sein. Bei den Batterien ist es etwas weniger klar. Weil die Stromproduktion durch Photovoltaik jedoch naturgemäss schwankt, scheint es folgerichtig, dass es in der einen oder anderen Art dezentrale Speicher gibt, um die Schwankungen auszugleichen - und diese Speicher resultieren in einer effizienteren Nutzung der Produktion. Das wird in vielen Studien gezeigt.

Es geht hier ja nicht um eine sehr grosse Sache, und es betrifft auch nicht grosse Steuerbeträge. Es ist aber ein gutes Beispiel, das aufzeigt, dass die Klimapolitik des Kantons in vielen Punkten noch inkonsistent und inkohärent, wenn nicht gar widersprüchlich ist. Das Ziel wäre es, dass die staatlichen Organe von sich aus diese Widersprüchlichkeiten angehen, um den Klimaschutz zu verstärken, um die Klimapolitik des Kantons optimal zu unterstützen.

Noch eine kleine Anmerkung: Für den Termin der Umsetzung der Nettobesteuerung steht die Steuerperiode 2023, bei den Batterien steht kein Termin im Text.

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je cite mon lien d'intérêt: je suis propriétaire de surfaces photovoltaïques.

Le groupe Le Centre a pris connaissance du rapport sur le postulat pour les encouragements fiscaux sur l'utilisation des énergies renouvelables par les privés. La question climatique et la politique énergétique 2050 sont des thèmes considérés comme prioritaires, tant au niveau de la Confédération qu'au niveau des cantons. Chaque mesure incitative, que ce soit du côté technique ou fiscal, est à soutenir et à encourager.

Le Conseil d'Etat, dans son rapport, accepte l'idée de l'imposition dite à la méthode nette à la place de la méthode brute. Cette nouvelle méthode imposera uniquement la différence entre la production totale et la consommation privée. C'est un style d'imposition plus correct et encourageant qui entrera en vigueur en 2023, ceci malgré la décision du Tribunal cantonal suite à un recours qui confirme que la pratique actuelle de la méthode brute est admissible. Ce geste est à saluer et c'est la preuve de la prise de conscience du gouvernement pour l'encouragement des énergies renouvelables. Quant à la demande de déductibilité des investissements engagés par le stockage de l'énergie par des batteries notamment et sur la base d'une jurisprudence cantonale, le Conseil d'Etat est également favorable en considérant les objectifs du plan climat d'admettre la déductibilité fiscale au titre de frais d'économie d'énergie.

Le stockage d'énergie par des batteries peut effectivement réduire les charges provoquées par le réseau et par les pics d'énergie solaire, ce qui permet d'éviter ou de réduire les besoins d'extension du réseau.

Pour résumer, le Conseil d'Etat est plein de bonnes intentions, pas seulement envers le climat, mais également envers ses contribuables. Ceci évitera le réchauffement de la feuille d'impôts de contribuables bien intentionnés, qui, en investissant dans le renouvelable, risqueraient de n'y trouver que du vent.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et m'exprime ici au nom du groupe socialiste.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport qui donne des explications détaillées et qui nous guide dans les méandres de cette problématique complexe des encouragements fiscaux en vue de favoriser les énergies renouvelables.

Sur demande des auteurs du postulat, ce rapport montre en effet que la pratique fiscale actuelle n'encourage pas vraiment le quidam à passer au photovoltaïque. En effet, les revenus générés par la production solaire des ménages, lorsqu'elle est injectée dans le réseau, sont très bas. En plus, ils sont considérés comme des revenus et donc taxés fiscalement, alors que les ménages concernés doivent souvent acheter au prix coûtant l'énergie qui leur manque. Il est bien sûr possible de stocker cette énergie solaire, mais l'achat de batteries de stockage locales n'est actuellement pas défiscalisé dans notre canton, alors qu'elles font pourtant partie intégrante de la politique énergétique 2050 de la Confédération.

Le groupe socialiste prend note de cette situation, mais il a toutefois un avis critique sur la position du Conseil d'Etat, lequel, sur la base de la jurisprudence actuelle, admet la possibilité de déduire fiscalement les investissements engagés pour le stockage individuel de l'énergie solaire.

Notre groupe soulève la question de l'allocation adéquate des ressources qui sont à disposition. Est-ce qu'on veut engager des moyens financiers pour permettre l'optimisation fiscale de quelques-uns ou, au contraire, ces moyens doivent-ils être engagés pour bénéficier au plus grand nombre? Selon nous, nous devons plutôt soutenir l'installation de batteries de stockage là où il y a une grande consommation de carbone, c'est-à-dire dans les zones industrielles par exemple – qui sont de grandes consommatrices – ou dans les quartiers densément peuplés. Notre intérêt commun doit être en effet de faire un stockage pertinent de l'énergie.

Notre groupe estime de plus que les moyens devraient être utilisés pour la recherche qui vise le développement de nouvelles technologies de stockage propres. Il faut insister sur le fait que l'achat de batteries de stockage individuelles ne règle pas le problème global, car il faut trouver sur la planète, et au fond des mers, les métaux rares et précieux pour les produire. En plus, le problème du recyclage de ces batteries reste entier.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Etat, comme le demandent d'ailleurs aussi les postulants, d'étudier en parallèle d'autres alternatives pour le stockage de l'énergie solaire. Par exemple, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'utiliser le trop-plein de production solaire en été pour réchauffer le sous-sol des pompes à chaleur, sous-sol qui se refroidit avec le temps, ce qui diminue l'efficacité des pompes à chaleur.

Nous remercions le Conseil d'Etat de poursuivre ses réflexions dans ce sens et rappelons l'objectif qui est le nôtre d'agir au plus vite en vue de ralentir le changement climatique et ses effets.

Avec ces quelques mots, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis propriétaire de quelques panneaux solaires. Je me prononce au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Nous le savons, avec l'arrêt programmé des énergies et de l'énergie nucléaire, notre pays risque de se trouver devant un gros problème d'approvisionnement en électricité, voire même un blackout. Ainsi, ce qui peut être mis en place pour favoriser de l'énergie verte doit être fait. La réponse du Conseil d'Etat nous satisfait, puisque notamment elle va modifier l'imposition, en prenant maintenant la méthode dite nette au lieu de la méthode dite brute.

Les autres points ayant déjà été relevés par mes préopinants et notamment mon syndic, et ne voulant pas rallonger les débats, j'en ai terminé.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants et les postulants qui nous ont donné l'occasion de pouvoir corriger ou améliorer la pratique de notre côté, sur le point de la méthode nette et celle de la déduction des batteries. Je précise qu'on prévoit d'appliquer ça pour la période fiscale 2023 aussi pour les batteries, car les instructions pour la période fiscale actuelle ont déjà été livrées. Mais ça sera fait pour cela.

Je remercie aussi M^{me} la Députée Berset pour son explication. Je comprends aussi son souci de l'allocation adéquate des ressources à disposition, pour reprendre son expression. Je reprends aussi sa proposition d'études parallèles ou de recherche. Je transmets cette proposition à mon collègue directeur de l'énergie, car il a certainement des pistes dans ce domaine qui pourraient être intéressantes. Je lui transmettrai la remarque que vous nous avez faite. Je vous remercie pour vos réactions.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 12 h 05.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—